



Conseil de sécurité

Distr. générale
12 mars 2025
Français
Original : anglais

Application de la résolution [1701 \(2006\)](#) du Conseil de sécurité au cours de la période allant du 21 octobre 2024 au 20 février 2025

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport dresse un bilan détaillé de l'application de la résolution [1701 \(2006\)](#) du Conseil de sécurité depuis mon précédent rapport, en date du 13 novembre 2024 ([S/2024/817](#)). Les échanges de tirs nourris entre le Hezbollah et les Forces de défense israéliennes se sont poursuivis, en violation de la résolution [1701 \(2006\)](#), faisant des victimes et provoquant des déplacements et des destructions de part et d'autre de la Ligne bleue, jusqu'à ce qu'un accord de cessation des hostilités entre en vigueur le 27 novembre 2024. Selon l'annonce faite par les États-Unis d'Amérique et la France le 26 novembre, en application des engagements pris dans le cadre de la cessation des hostilités, « Israël retirera ses forces de manière progressive au sud de la Ligne bleue et, parallèlement, l'Armée libanaise se déploiera sur les positions de la Zone sud du Litani » et démantèlera « les sites et infrastructures non autorisés » et confisquera « les armes et le matériel connexe non autorisés », et ce, dans un délai de 60 jours. Les Forces de défense israéliennes ont par la suite entamé leur retrait du territoire libanais et l'Armée libanaise a commencé à redéployer ses effectifs au sud du Litani. Le 26 janvier, les États-Unis ont annoncé que « l'accord entre le Liban et Israël, supervisé par les États-Unis, restera[it] en vigueur jusqu'au 18 février 2025 ». Au 18 février, les Forces de défense israéliennes maintenaient cinq positions au nord de la Ligne bleue. Si le niveau de violence a considérablement diminué après le 27 novembre, la présence continue des Forces de défense israéliennes au nord de la Ligne bleue, la poursuite du déploiement de l'Armée libanaise au sud du Litani, ainsi que les grandes quantités d'armes et de biens non autorisés qui y ont été découverts, font ressortir la nécessité pour les parties de prendre de toute urgence des mesures pour consolider la cessation des hostilités et mettre pleinement en œuvre la résolution [1701 \(2006\)](#).

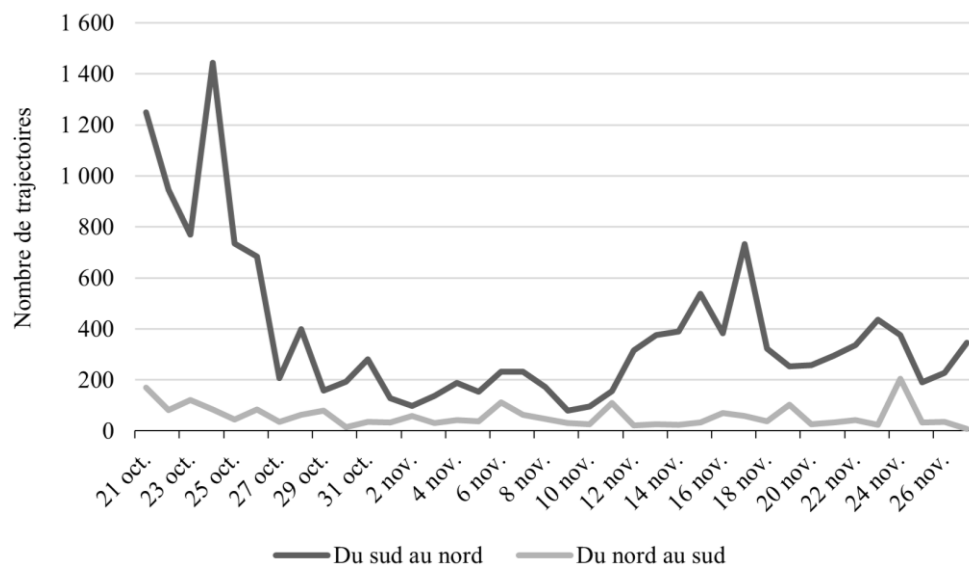


II. Application de la résolution 1701 (2006)

A. Situation dans la zone d'opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban

2. Du 21 octobre au 26 novembre, la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) a enregistré 2 182 trajectoires de projectiles tirés depuis la zone d'opérations vers le sud de la Ligne bleue et 14 172 du sud vers le nord de la Ligne bleue, ainsi que 633 attaques aériennes lancées par les Forces de défense israéliennes. Le nombre le plus important de trajectoires de projectiles, 1 527, a été détecté le 24 octobre, dont 83 tirés depuis le nord et 1 443 depuis le sud de la Ligne bleue. Des projectiles multiples peuvent suivre une même trajectoire. La plupart des projectiles étaient des roquettes, des bombes de mortier et des obus d'artillerie. Les radars de la FINUL ne peuvent pas détecter certains types de projectiles tels que les missiles air-sol, les obus de char, les missiles antichars portables ou les projectiles tirés au moyen d'armes légères.

Figure I
Trajectoires quotidiennes observées par la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, octobre-novembre 2024



Source : FINUL.

3. La FINUL a été témoin des activités militaires auxquelles se livraient quotidiennement les Forces de défense israéliennes au nord de la Ligne bleue. Après le 27 novembre, celles-ci sont passées à la démolition à grande échelle d'infrastructures qui, selon Israël, auraient appartenu au Hezbollah. Entre le 21 octobre et le 27 novembre, elles ont tué plusieurs hauts responsables militaires du Hezbollah au Liban, y compris dans la zone d'opérations de la FINUL. Les affrontements quotidiens entre le Hezbollah et les Forces de défense israéliennes à l'intérieur de la zone d'opérations de la FINUL se sont poursuivis jusqu'au matin du 27 novembre. Des zones résidentielles, des infrastructures civiles et des terres agricoles dans le sud du Liban ont été endommagées ou détruites par les opérations israéliennes.

4. Fin octobre, la FINUL a observé des incursions des Forces de défense israéliennes dans des villages situés juste au nord de la Ligne bleue, dans les secteurs

est et ouest. Par la suite, les Forces de défense israéliennes ont été observées plus au nord près de Khiyam (secteur est) et de Bint Jbeïl (secteur ouest). En novembre, les frappes israéliennes et les affrontements au sol avec le Hezbollah se sont intensifiés autour de Chama et Bayada dans le secteur ouest et de Khiyam. Chama et Bayada sont les localités où la présence des Forces de défense israéliennes sur le terrain au Liban a été la plus marquée depuis le 1^{er} octobre 2024 (voir [S/2024/817](#), par. 16 et 17).

5. Jusqu'au 27 novembre, les mouvements opérationnels et logistiques de la FINUL sont restés fortement limités en raison des activités cinétiques. Les routes endommagées, les débris bloquant les routes principales et l'obtention tardive des réponses que les Forces de défense israéliennes devaient donner dans le cadre de la déconfliction ont également constitué des obstacles. Du 21 octobre au 27 novembre, la mission a mené 1 204 activités opérationnelles, dont 276 patrouilles motorisées, la priorité ayant été donnée au réapprovisionnement des positions de la FINUL.

6. Alors qu'Israël poursuivait ses frappes dans plusieurs régions du Liban, le Hezbollah a continué à mener des frappes plus profondes en Israël et à lancer des missiles sur des aéronefs et des drones des Forces de défense israéliennes au-dessus de la zone d'opérations de la FINUL jusqu'au 27 novembre. Le 22 octobre, le Hezbollah a revendiqué une attaque par drone menée le 19 octobre contre la résidence privée du Premier Ministre israélien, Benjamin Netanyahu, à Césarée, en Israël. Le groupe a également revendiqué des frappes sur plusieurs bases des Forces de défense israéliennes dans les environs de Tel-Aviv et de Haïfa. Le 24 novembre, il a revendiqué une attaque contre une base navale à Ashdod, sa frappe la plus profonde en territoire israélien, à environ 150 kilomètres au sud de la Ligne bleue, depuis le 8 octobre 2023. Le 25 novembre, il a revendiqué 51 attaques, soit le nombre le plus élevé pour une seule journée depuis le 8 octobre 2023.

7. Au Liban, les frappes israéliennes, notamment sur des bâtiments résidentiels, ont fait des centaines de victimes, dont des femmes et des enfants. Le 21 octobre, une attaque à proximité de l'hôpital universitaire Rafic Hariri à Jnah, Beyrouth, a fait 18 morts, dont 4 enfants, et 60 blessés. Le 25 octobre, une frappe aérienne israélienne visant une maison d'hôtes à Hasbaya (secteur est) a causé la mort d'au moins trois journalistes et fait plusieurs blessés. Les Forces de défense israéliennes ont indiqué qu'une enquête était en cours. Au moins 60 personnes ont été tuées par des frappes les 28 et 30 octobre dans la plaine de la Bekaa, tandis qu'un ordre d'évacuation a été émis par les Forces de défense israéliennes pour l'ensemble de la ville de Baalbek. Le 5 novembre, plus de 20 personnes, dont des femmes et des enfants, ont été tuées à Barja, dans le district de Chouf. Du 10 au 12 novembre, 70 personnes ont été tuées dans des frappes effectuées sur des bâtiments qui abritaient des personnes déplacées dans les districts d'Akkar, d'Aley, de Chouf et de Jbeïl. Dans des lettres identiques datées du 5 novembre adressées à la Présidente du Conseil de sécurité et au Secrétaire général ([A/79/591-S/2024/804](#)), le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies a déclaré qu'Israël avait « délibérément pris pour cible, à grande échelle, les installations civiles en divers endroits du pays, sous prétexte que des dépôts d'armes et des quartiers généraux s'y seraient trouvés, ce qui constitu[ait] une violation flagrante des lois internationales ».

8. Le 14 novembre, une frappe aérienne israélienne sur un centre de défense civile à Douris, Bekaa, a tué 15 membres de la défense civile. Dans des lettres identiques datées du 20 novembre adressées à la Présidente du Conseil de sécurité et au Secrétaire général ([A/79/620-S/2024/841](#)), le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies a déclaré qu'Israël avait « délibérément intensifié ses attaques contre le personnel, les centres et les véhicules de la Défense civile libanaise, faisant 27 morts et 76 blessés » et que

cette « violation flagrante du droit international humanitaire [était] constitutive de crimes de guerre ».

9. Le 2 novembre, les Forces de défense israéliennes ont déclaré que, le 1^{er} novembre, elles avaient capturé Imad Amhaz, « un haut responsable naval du Hezbollah », au cours d'une opération navale sur la côte de Batroun, au nord du Liban. Le Hezbollah a nié l'affiliation de l'individu au groupe, tandis que les autorités libanaises ont déclaré que l'opération constituait une « violation flagrante de la souveraineté libanaise ». Le 7 novembre, à la suite des tirs de roquettes effectués par le Hezbollah le 6 novembre à proximité de l'aéroport Ben Gurion de Tel-Aviv, les Forces de défense israéliennes ont frappé l'aéroport international Rafic Hariri à Beyrouth. Après les trois frappes aériennes israéliennes des 17 et 18 novembre qui ont touché des quartiers du centre de Beyrouth, le Hezbollah a déclaré que son porte-parole, Mohammad Afif, avait été tué. Au moins 29 personnes ont été tuées le 23 novembre dans une frappe israélienne sur le centre de Beyrouth. Le 26 novembre, les Forces de défense israéliennes ont déclaré qu'elles avaient à nouveau mené des frappes contre des dizaines de branches d'Al-Qard Al-Hassan, une association financière affiliée au Hezbollah, dans le sud et l'est du Liban et dans la banlieue sud de Beyrouth (voir [S/2024/817](#), par. 14). À la fin du mois d'octobre et en novembre, les Forces de défense israéliennes ont bombardé à plusieurs reprises Tyr (secteur ouest) et ses environs, faisant de nombreuses victimes, dont des femmes et des enfants, et provoquant des déplacements massifs. Dans des lettres identiques datées du 13 décembre adressées à la Présidente du Conseil de sécurité et à moi-même ([A/79/700-S/2024/912](#)), le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies a déclaré qu'« au cours des semaines qui [avaient] précédé la cessation des hostilités, Israël a[vait] piégé et fait exploser des quartiers résidentiels entiers, notamment dans les villages suivants : Yaroun, Aïtaroun, Maroun el-Ras, Meï el-Jabal, Mheïbeb, Deïr Siriane et Adeïssé ». Les Forces de défense israéliennes ont également indiqué avoir découvert à plusieurs reprises des armes dans des mosquées situées dans la zone d'opérations de la FINUL.

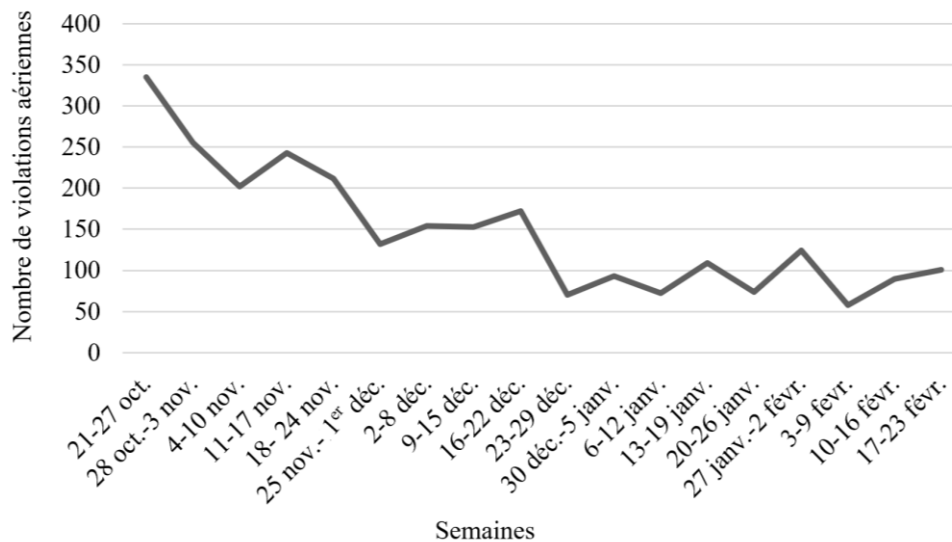
10. Alors que l'Armée libanaise s'abstient de participer aux hostilités, au moins 46 de ses membres ont été tués depuis le 8 octobre 2023, dont une vingtaine en service, y compris dans la zone d'opérations de la FINUL. Le 17 novembre, quatre soldats ont trouvé la mort dans une frappe israélienne visant une position de l'Armée libanaise à Mari (secteur est). Dans des lettres identiques datées du 18 novembre adressées à la Présidente du Conseil de sécurité et au Secrétaire général ([A/79/616-S/2024/839](#)), le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies a déclaré que « la prise pour cible de l'Armée libanaise compromet[tait] les efforts déployés par la communauté internationale pour faire appliquer la résolution 1701 (2006) et menaçait la sécurité et la stabilité ». Le 20 novembre, les Forces de défense israéliennes auraient indiqué que leurs opérations étaient « spécifiquement dirigées contre le Hezbollah et non contre l'Armée libanaise ».

11. Des infrastructures civiles en Israël auraient également été touchées par des frappes du Hezbollah, notamment à Acre, Avivim, Haïfa, Qiryat Shmona, Maalot Tarshiha, Manara, Meron, Nahariya, Tsfat, Shomera et Tel-Aviv. Dans des lettres identiques datées du 13 janvier 2025 adressées au Président du Conseil de sécurité et au Secrétaire général ([S/2025/29](#)), le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies a indiqué que « le Hezbollah a[vait] lancé plus de 22 000 roquettes, plus de 1 500 missiles antichars et plus de 700 drones aériens sur des communautés israéliennes au cours de la guerre, ce qui a[vait] contraint plus de 63 000 civils israéliens à abandonner leur foyer, qu'ils n'[avaient] toujours pas pu regagner plus d'un an après ».

12. Trois Israéliens et quatre ressortissants thaïlandais auraient été tués dans une frappe du Hezbollah près de Metoulla le 31 octobre. Dans des lettres identiques datées du 12 novembre 2024 adressées à la Présidente du Conseil de sécurité et au Secrétaire général (S/2024/881), le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies a déclaré que « depuis le début de la guerre, 72 civils et militaires [avaient] été tués, dont 6 civils étrangers, et 636 [avaient] été blessés ». Au 13 février, les autorités israéliennes ont fait état de 30 morts parmi les Forces de défense israéliennes à la suite de frappes du Hezbollah au sud de la Ligne bleue depuis le 8 octobre 2023, et de 52 morts au nord de la Ligne bleue et dans le nord d'Israël depuis le 1^{er} octobre 2024.

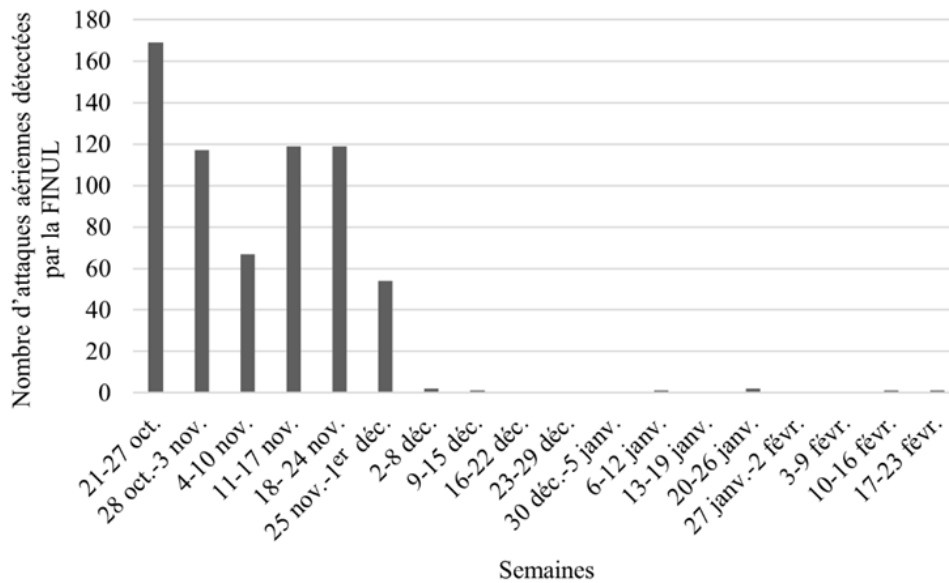
13. Les Forces de défense israéliennes ont continué de violer l'espace aérien libanais quotidiennement. La FINUL a enregistré 1 295 violations aériennes entre le 21 octobre et le 26 novembre et 1 331 entre le 27 novembre et le 20 février. Les drones représentaient 55 % des violations, les avions de chasse 41 % et les hélicoptères et appareils non identifiés 4 %. Le nombre d'infractions quotidiennes (66) a été le plus élevé le 24 octobre.

Figure II
Violations de l'espace aérien libanais par les Forces de défense israéliennes détectées par la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, octobre 2024-février 2025



Source : FINUL.

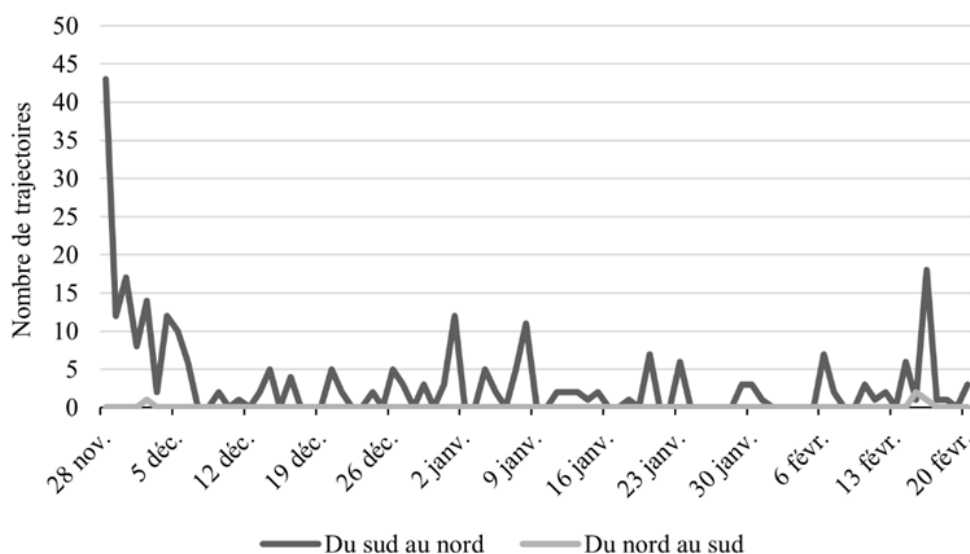
Figure III
Attaques aériennes hebdomadaires des Forces de défense israéliennes observées par la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, octobre 2024-février 2025



Source : FINUL.

14. Après le 27 novembre, la situation est restée tendue malgré la quasi-absence d'échanges de tirs de part et d'autre de la Ligne bleue. Les Forces de défense israéliennes ont annoncé à plusieurs reprises qu'elles avaient mené des frappes contre des membres, des biens et des infrastructures du Hezbollah, faisant plusieurs victimes, dont une à Aïta el-Chaab (secteur ouest) le 19 février. La FINUL a enregistré des tirs d'armes de petit calibre dans sa zone d'opérations, principalement au cours des fouilles effectuées maison par maison par les Forces de défense israéliennes. Elle a constaté à plusieurs reprises que les Forces de défense israéliennes pulvérisaient du défoliant le long de la Ligne bleue. Le 2 décembre, le Hezbollah a tiré deux roquettes sur le site de Roueïssat el-Alam dans les fermes de Chebaa (Mont Dov). Entre le 27 novembre et le 20 février, la FINUL a détecté 12 trajectoires de projectiles tirés depuis le nord et 617 depuis le sud de la Ligne bleue, ainsi que 19 attaques aériennes menées par les Forces de défense israéliennes. Huit des trajectoires tirées depuis le nord vers le sud ont été détectées le 27 novembre, une le 2 décembre, deux le 15 février et une le 16 février.

Figure IV
**Trajectoires quotidiennes observées par la Force intérimaire des Nations Unies
 au Liban, novembre 2024-février 2025**



Source : FINUL.

15. Si elles ont poursuivi leurs opérations sur le territoire libanais, y compris dans les zones qu'elles n'avaient pas pu atteindre avant le 27 novembre, au 26 janvier, les Forces de défense israéliennes s'étaient retirées des zones du secteur ouest ainsi que de certaines zones du secteur est, y compris Khiyam.

16. Jusqu'au 18 février, les Forces de défense israéliennes ont interdit à plusieurs reprises à la population libanaise de retourner dans une soixantaine de villages, situés pour la plupart dans un rayon de cinq à sept kilomètres de la Ligne bleue, dans le sud du Liban. La FINUL a observé des barils blancs installés par les Forces de défense israéliennes au nord de la Ligne bleue sur lesquels étaient apposés des avertissements en arabe conseillant à la population de ne pas passer, près d'Arab el-Louaïzé, de Sarda et entre Markaba et Houla (localités se trouvant toutes dans le secteur est). En février, les Forces de défense israéliennes ont bloqué l'accès à la tombe de Cheikh Abbad à Houla depuis le nord de la Ligne bleue.

17. Le 2 janvier, les Forces de défense israéliennes ont mené des frappes dans les districts de Jezzine et de Nabatiyé, déclarant que l'Armée libanaise n'avait pas répondu à leur demande de neutralisation d'une menace identifiée comme provenant du Hezbollah. Les frappes aériennes israéliennes du 28 janvier contre « un camion du Hezbollah et un autre véhicule qui transférait des armes » à Nabatiyé ont fait 24 blessés.

18. L'Armée libanaise a commencé à se redéployer au sud du Litani immédiatement après le 27 novembre, en conformité avec le mécanisme de cessation des hostilités (voir par. 28 ci-dessous) et avec l'aide de la FINUL. Celle-ci a facilité le déploiement de l'Armée libanaise sur plus de 50 positions, notamment à Khiyam le 10 décembre et à Alma el-Chaab, Beït Lif, Naqoura et Teïr Harfa (localités se trouvant toutes dans le secteur ouest) début janvier, après le retrait des Forces de défense israéliennes. Au 20 février, l'Armée libanaise s'était déployée sur une centaine de positions au sud du Litani, notamment pour rétablir les points de contrôle, contre une dizaine de positions le 27 novembre.

19. Le 24 janvier, le Gouvernement israélien a annoncé que « l'accord de cessez-le-feu n'ayant pas encore été pleinement appliqué par l'État libanais, le processus de retrait progressif se poursuivra[it], en pleine coordination avec les États-Unis ».

20. Le 26 janvier, des centaines de civils non armés, dont certains arboraient des drapeaux du Hezbollah, ont tenté de regagner leurs villages en franchissant les points de contrôle de l'Armée libanaise près des villages situés le long de la Ligne bleue où les Forces de défense israéliennes étaient présentes. Celles-ci ont tiré sur la foule, y compris à balles réelles. Le Ministère libanais de la santé publique a indiqué que 24 personnes, dont 6 femmes et 1 soldat de l'Armée libanaise, avaient été tuées et 134 personnes blessées.

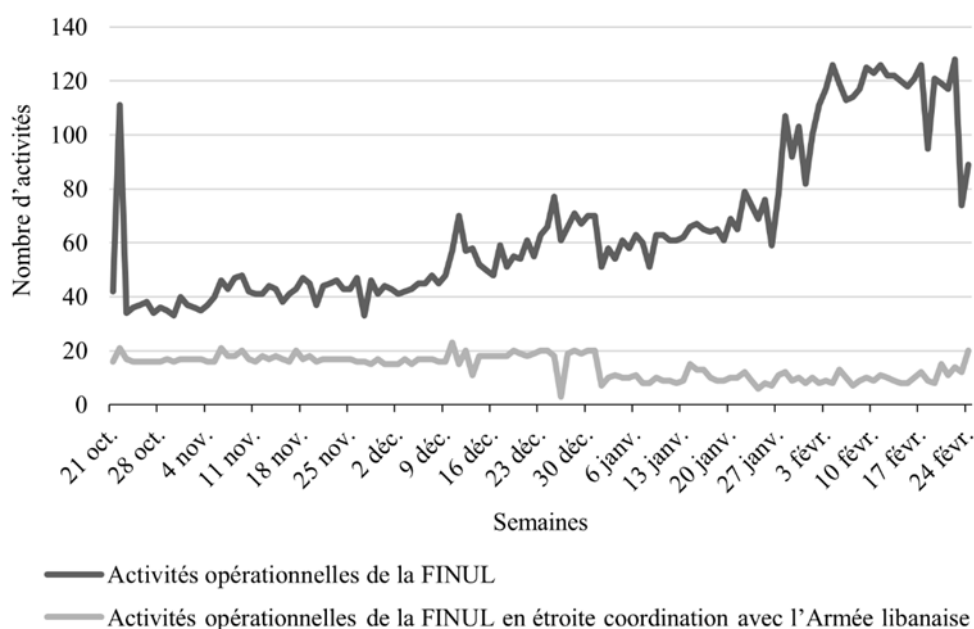
21. Le 18 février, les Forces de défense israéliennes se sont retirées des agglomérations dans le sud du Liban, mais ont maintenu une présence dans cinq localités situées le long de la Ligne bleue, aux abords d'Aïtaroun, de Houla, de Labbouné, de Marouahin et de Sarda. En outre, elles ont établi deux « zones tampons » à proximité de Dhaira et de Kfar Kila.

22. Le 19 février, l'Armée libanaise a annoncé que ses « unités militaires poursuiv[ai]ent leur déploiement dans toutes les villes frontalières du sud », mais qu'elle « not[ait] que l'ennemi ne s'était pas totalement retiré des territoires libanais occupés ».

23. Après le 27 novembre, la FINUL a ajusté son dispositif et augmenté le nombre de ses activités opérationnelles, son objectif passant du réapprovisionnement des positions des Nations Unies à l'apport d'un soutien au redéploiement de l'Armée libanaise en coordination avec le retrait des Forces de défense israéliennes, ainsi qu'à la reprise des patrouilles, dans la mesure du possible. En moyenne, 2 123 activités opérationnelles sont menées chaque mois, dont environ 1 100 patrouilles motorisées, parmi lesquelles plus d'une centaine sont effectuées le long de la Ligne bleue. La mission a mené 24 opérations aériennes après le 16 janvier et 44 patrouilles à pied après le 10 janvier. Quelque 9 % des patrouilles opérationnelles de la FINUL comprenaient au moins une soldate de la paix. La Force et l'Armée libanaise ont mis en place huit postes de contrôle permanents, notamment aux principales routes d'entrée à la zone d'opérations. Le pourcentage moyen des opérations de la FINUL menées en étroite coordination avec l'Armée libanaise, dans le cadre des activités qui pouvaient être menées conjointement, est passé à 49 %, contre 16,8 % avant le 23 septembre (voir [S/2024/817](#), par. 26).

24. Entre le 21 octobre et le 20 février, la FINUL a découvert, par elle-même ou en étroite coordination avec l'Armée libanaise, 194 caches d'armes, contenant principalement des rampes mobiles de lancement abandonnées, des roquettes, des mines et des munitions, qui auraient appartenu au Hezbollah, ainsi que 6 caches qui auraient appartenu aux Forces de défense israéliennes. La Force a recensé 31 cas de personnes armées, dont 21 qui portaient des armes de chasse. L'Armée libanaise a également découvert de son côté plusieurs caches d'armes et de biens non autorisés. Elle a répondu à plus de 60 % des demandes faites par le mécanisme établi en vertu de l'accord de cessation des hostilités (voir par. 28), notamment en ce qui concerne les armes et les caches d'armes non autorisées au nord de la « ligne de coordination » fixée unilatéralement par les Forces de défense israéliennes avant leur retrait, et à près de 14 % des signalements de ce type au sud de la « ligne de coordination » qui ont été faits par la FINUL.

Figure V
Activités opérationnelles de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, octobre 2024-février 2025



Source : FINUL.

25. Le 7 février, la FINUL a soumis à l'Armée libanaise une liste de 17 lieux présentant un intérêt, y compris des emplacements de tunnels, et inspecté 2 de ces lieux le 20 février.

26. Entre le 21 octobre et le 20 février, la FINUL a ouvert neuf enquêtes techniques, liées notamment à des incidences sur son personnel, ses biens ou ses locaux, et en a conclu cinq. Elle a fait part des conclusions de ses enquêtes aux parties prenantes.

27. Toutes les activités de formation conjointes entre la FINUL et l'Armée libanaise prévues dans le cadre du Dialogue stratégique sont en suspens depuis le 23 septembre 2024. Du 21 octobre au 20 février, le Groupe d'intervention navale de la FINUL a appuyé les opérations d'interdiction maritime, arraisonnant 2 115 navires. À la demande de la Force, 430 navires ont été inspectés par l'Armée libanaise, qui n'a rien trouvé à redire. Pour la première fois, l'Armée libanaise a invité la FINUL à participer aux inspections portuaires. Depuis le 22 janvier, la Force a participé à huit de ces inspections, sans avoir trouvé de matériel non autorisé.

B. Dispositifs de sécurité et de liaison

28. L'accord de cessation des hostilités prévoyait que le mécanisme tripartite existant serait redéfini et renforcé, qu'il serait « hébergé par la FINUL, présidé par les États-Unis et que la France y participerait, [et] chargé de surveiller le respect des engagements susmentionnés, de le vérifier et d'y contribuer ». Les 9 et 18 décembre 2024, les 6 et 20 janvier et le 14 février 2025, la FINUL a accueilli des réunions du mécanisme. Lors de la réunion tenue le 6 janvier, coprésidée par l'envoyé des États-Unis, Amos Hochstein, et à laquelle participait le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban, les États-Unis ont présenté un plan de retrait progressif des Forces de défense israéliennes du Liban et de déploiement simultané de l'Armée libanaise dans le délai proposé de 60 jours. Les deux parties ont également consenti

à ce que la FINUL communique au mécanisme des informations relatives aux violations de la résolution 1701 (2006). Le 16 janvier, le Président du Conseil de sécurité (S/PRST/2025/1) a déclaré que « le Conseil engage[ait] les parties à appliquer scrupuleusement les dispositions de l'accord et demand[ait] que la cessation des hostilités soit pleinement mise en œuvre avec l'appui de la Coordonnatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban et de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), conformément à leurs mandats respectifs ». Le 14 février, les Forces de défense israéliennes ont déclaré qu'elles maintiendraient leurs positions sur le territoire libanais en face des villages israéliens au sud, malgré l'offre de la FINUL de mettre en place des dispositifs de sécurité sur ces positions. La Force a entamé des discussions avec les parties prenantes au sujet de l'intégration de nouvelles capacités technologiques afin de renforcer ses moyens de surveillance.

29. La FINUL est restée en contact permanent avec les parties afin de déconflicter les déploiements de l'Armée libanaise, de faciliter les évacuations et l'accès humanitaire et de faciliter la désescalade. Elle a coordonné 1 578 activités civiles ou humanitaires, notamment le transport de fournitures médicales, la notification de funérailles, la réparation d'infrastructures civiles, le déplacement de civils, y compris de journalistes, les opérations de sauvetage et de récupération des corps ainsi que le dégagement de routes. Elle s'est concertée 1 454 fois avec les Forces de défense israéliennes pour garantir la sûreté et la sécurité de l'Armée libanaise et pour faciliter les patrouilles de l'Armée et son redéploiement aux positions fixes et postes de contrôle ainsi que la neutralisation d'explosifs et de munitions. À 727 occasions, elle a communiqué avec les parties pour assurer la protection de sa force et la sûreté et la sécurité de ses positions et activités opérationnelles. Elle a aidé la Croix-Rouge libanaise et le Comité international de la Croix-Rouge à rapatrier sept citoyens libanais depuis Israël le 22 décembre et à permettre le retour au Liban depuis Israël de trois ressortissants syriens le 10 janvier. La fonction de liaison de la FINUL a été entravée par un accès physique limité aux Forces de défense israéliennes en raison de la fermeture du point de passage de Rosh HaNikra, ainsi que par l'absence fréquente de réponses en temps utile de la part des parties. En janvier, la Force a déployé deux officiers de liaison auprès du quartier général du secteur du Litani-Sud de l'Armée libanaise, à Tyr. Bien qu'Israël ait donné son accord à la proposition faite en 2008 d'établir un bureau de liaison de la FINUL à Tel-Aviv, la création du bureau reste en suspens.

30. La FINUL a approuvé 11 projets à effet rapide, dont 8 destinés à appuyer les efforts de riposte aux crises, notamment pour aider la Croix-Rouge libanaise à Tyr et fournir des colis alimentaires, des couvertures, des trousseaux d'hygiène et des vêtements d'hiver.

31. La FINUL a continué d'appuyer l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, notamment en formant 2 992 membres de son personnel militaire et civil, dont 361 femmes, à la prise en compte des questions de genre.

C. Désarmement des groupes armés

32. Jusqu'au 27 novembre, le Hezbollah a démontré ses capacités militaires en menant des frappes sur Israël, comme indiqué plus haut. Depuis, l'Armée libanaise a commencé à démanteler les infrastructures militaires et à confisquer des armes qui auraient appartenu au Hezbollah au sud du Litani. La possession, par le Hezbollah et d'autres groupes non étatiques, d'armes qui échappent au contrôle de l'État, en violation de la résolution 1701 (2006) du Conseil, a continué d'entraver l'aptitude de l'État à exercer pleinement sa souveraineté et son autorité sur son territoire.

33. Le 29 octobre, le Hezbollah a annoncé que Naim Qassem, Secrétaire général adjoint du groupe depuis 1991, était devenu son nouveau Secrétaire général. Le 30 octobre, M. Qassem a déclaré : « les coups [portés au Hezbollah] ont été douloureux, mais nous nous en sommes remis, nous sommes unis, nous disposons de beaucoup de moyens et d'un nombre considérable de membres ».

34. Le 3 novembre, le Hezbollah a diffusé une vidéo montrant un réseau de tunnels souterrains équipé d'une rampe de lancement de missiles. Le 6 novembre, M. Qassem a déclaré : « Nous avons des dizaines de milliers de combattants entraînés qui peuvent tenir bon, ainsi que les ressources nécessaires pour tenir sur une longue période [...] aucun endroit de l'entité [israélienne] n'est hors de portée ». Le même jour, le Hezbollah a déclaré que ses « opérations se sont étendues jusqu'à 145 kilomètres à l'intérieur du territoire occupé, au moyen de missiles et de drones avancés ».

35. Le 26 novembre, le Premier Ministre israélien, Benjamin Nétanyahou, a déclaré : « Un an plus tard [depuis le 8 octobre 2023], ce n'est plus le même Hezbollah. Nous l'avons fait régresser de plusieurs dizaines d'années. Nous avons éliminé Nasrallah, l'axe de l'axe. Nous avons éliminé les principaux dirigeants de l'organisation, nous avons détruit la plupart de leurs roquettes et de leurs missiles, nous avons neutralisé des milliers de terroristes et nous avons démoli leur infrastructure terroriste souterraine le long de notre frontière. [...] La durée de ce cessez-le-feu dépendra de la situation au Liban. [...] Si le Hezbollah viole l'accord et tente de s'armer, nous l'attaquerons. S'il tente de reconstruire des infrastructures terroristes près de la frontière, nous l'attaquerons. S'il tire une roquette, creuse un tunnel ou fait entrer un camion transportant des roquettes, nous l'attaquerons ».

36. Le 3 décembre, M. Nétanyahou a déclaré que « le cessez-le-feu observé avec le Hezbollah ne signifi[ait] pas à la fin de la guerre » et qu'Israël s'engagerait à faire « respecter le cessez-le-feu d'une poigne de fer » et à répondre « de manière décisive à toute violation, qu'elle soit mineure ou significative ». Le même jour, le Ministre israélien de la défense, Israël Katz, a déclaré que le Liban devait « autoriser l'Armée libanaise à faire respecter sa part du contrat, à éloigner le Hezbollah au-delà du Litani et à démanteler toutes les infrastructures ».

37. Le 14 décembre, M. Qassem a déclaré : « Cet accord vise à faire cesser l'agression et non à dissoudre le Hezbollah. Cet accord s'inscrit dans le cadre de la résolution 1701 et s'applique exclusivement au sud du Litani. Il n'a rien à voir avec les affaires intérieures libanaises, la relation entre la résistance et l'État, l'armée, la présence d'armes ou toute autre question qui nécessite un dialogue et une discussion ». Le 18 janvier, il a déclaré : « les armes [du Hezbollah] doivent faire l'objet d'une discussion dans le cadre de la stratégie de défense, par le biais du dialogue ». Le 27 janvier, il a déclaré : « les violations de l'accord confirment que le Liban a besoin de la résistance. Israël donne un prétexte à la résistance ».

38. Le 25 décembre, les Forces de défense israéliennes ont indiqué qu'elles avaient confisqué « plus de 85 000 armes, missiles et articles militaires appartenant au Hezbollah dans le sud du Liban ». Dans des lettres identiques datées du 13 janvier (S/2025/29), le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies a déclaré que « l'opération menée par les Forces de défense israéliennes au Liban-Sud a[vait] mis encore davantage en lumière [...] l'immense infrastructure militaire et terroriste qui avait été constituée au Liban-Sud [...] tous destinés à l'attaque de civils et de villes et villages israéliens. [...] L'Armée et le Gouvernement libanais ont pris certaines mesures encourageantes pour démanteler une partie de l'infrastructure militaire illicite du Hezbollah située au sud du Litani, mais l'Armée travaille malheureusement à un rythme trop peu soutenu, compte tenu du vaste arsenal militaire découvert ».

39. Quatre camps de réfugiés palestiniens au Liban ont été touchés par des frappes aériennes israéliennes ciblées. Le 31 octobre, les Forces de défense israéliennes ont ordonné l'évacuation de Tyr, et notamment du camp de réfugiés de Rachidiyé. Les frappes aériennes sur les camps de Bouss et de Rachidiyé, les 21 et 26 novembre respectivement, ont fait des victimes et entraîné des dommages matériels. Quatre installations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) à Baalbek, Tyr et Beyrouth ont été endommagées par des frappes aériennes à proximité. Le 17 février, les Forces de défense israéliennes ont déclaré avoir éliminé un responsable du Hamas lors d'une frappe à Saïda.

40. Après le 27 novembre, la majorité des 6 172 personnes déplacées qui logeaient dans 11 abris d'urgence de l'UNRWA sont retournées dans leur région d'origine, tandis que l'UNRWA a repris ses opérations dans les camps situés au sud du Litani. En raison de la présence continue d'acteurs armés, quatre écoles de l'UNRWA à Aïn el-Héloué sont restées inaccessibles.

41. Le 24 décembre, le Front populaire de libération de la Palestine-Commandement général a déclaré qu'il avait « évacué toutes ses positions à l'extérieur des camps dans toutes les régions libanaises » et qu'il les avait « remises à l'Armée libanaise avec les armes et le matériel qui s'y trouvaient ».

D. Embargo sur les armes et contrôles aux frontières

42. Entre le 24 et le 26 novembre, les Forces de défense israéliennes ont frappé plusieurs postes frontière officiels entre le Liban et la République arabe syrienne, déclarant qu'elles visaient des infrastructures militaires utilisées par le Hezbollah pour transférer des armes. Après avoir de nouveau frappé des postes frontière les 8 et 27 décembre, elles ont déclaré qu'elles avaient pris pour cible des structures utilisées pour le transport de matériel militaire destiné au Hezbollah. Les 12 et 31 janvier, Israël a frappé des infrastructures à Jenta qui auraient été utilisées pour la fabrication et la contrebande d'armes et, le 9 février, un tunnel à Bekaa qui aurait servi à transporter du matériel de combat depuis la République arabe syrienne vers le Liban.

43. Le 12 février, les Forces de défense israéliennes ont déclaré que des vols Téhéran-Beyrouth avaient été utilisés pour « faire passer clandestinement des fonds destinés à l'armement du Hezbollah en vue de mener des attaques contre l'État d'Israël » et ajouté qu'elles « ne permettra[ient] pas l'armement du Hezbollah et déploiera[ient] tous les moyens à leur disposition pour garantir l'application des accords de cessez-le-feu et assurer la sécurité des citoyens israéliens ». Le 13 février, les autorités libanaises ont suspendu les vols en provenance de Téhéran, invoquant des problèmes de sécurité.

44. Les Forces de défense israéliennes ont déclaré à plusieurs reprises avoir tué des membres du Hezbollah dans des frappes aériennes sur le territoire syrien, notamment « le représentant du Hezbollah auprès de l'armée syrienne, Salman Nemer Jamaa », le 3 décembre. Le 9 novembre, Salim Ayyash, condamné par défaut pour l'assassinat en 2005 de l'ancien Premier Ministre libanais, Rafic Hariri (voir [S/2020/1110](#), par. 69), aurait été tué dans une frappe aérienne en République arabe syrienne.

45. En décembre et janvier, plusieurs affrontements ont eu lieu entre l'Armée libanaise et des éléments armés de la République arabe syrienne près de la frontière nord-est du Liban avec la République arabe syrienne. En février, des affrontements armés entre les forces de sécurité syriennes et des clans libanais se sont étendus de la République arabe syrienne au nord-est du Liban. L'Armée libanaise a par la suite annoncé « l'établissement de points d'observation, la conduite de patrouilles et la mise en place de barrières temporaires » en réponse à cette situation.

46. Le 28 décembre, les forces de sécurité libanaises ont arrêté quelque 70 anciens militaires syriens qui étaient entrés illégalement au Liban dans la région de Jbeïl et les ont remis aux autorités syriennes intérimaires.

E. Mines terrestres et bombes à sous-munitions

47. Alors que les activités périodiques de déminage sont restées suspendues, la FINUL s'est occupée de munitions non explosées et d'engins explosifs improvisés à 34 reprises, enlevant 91 engins à la suite d'impacts sur ses positions, afin de dégager les routes pour ses patrouilles et ses mouvements logistiques et d'aider l'Armée libanaise à se redéployer. Le Service de lutte antimines de l'ONU a organisé 10 sessions de sensibilisation au danger des engins explosifs à l'intention de 192 membres du personnel militaire et civil et 9 sessions de formation aux fins de la validation des équipes de déminage.

F. Tracé des frontières

48. Si aucun progrès n'a été accompli en ce qui concerne le tracé ou la démarcation de la frontière libano-syrienne, le Premier Ministre libanais par intérim de l'époque, Najib Mikati, a annoncé lors de sa visite officielle à Damas le 11 janvier qu'un comité conjoint libano-syrien serait mis en place pour mener à bien le processus de démarcation de la frontière. Israël et la République arabe syrienne n'ont toujours pas répondu à la proposition de définition provisoire de la zone des fermes de Chebaa figurant dans le rapport du Secrétaire général du 30 octobre 2007 sur l'application de la résolution 1701 (2006) (S/2007/641, annexe).

G. Instabilité politique et institutionnelle

49. Près de 14 mois après le déclenchement des hostilités de part et d'autre de la Ligne bleue, le 26 novembre 2024, les États-Unis et la France ont annoncé que « le Liban et Israël cherch[ai]ent à mettre fin durablement à l'escalade actuelle des hostilités de part et d'autre de la Ligne bleue et qu'ils [étaient] tous deux prêts à prendre des mesures pour mettre en place les conditions d'une solution permanente et globale ». Ils ont également déclaré qu'« Israël et le Liban observer[ai]ent une cessation des hostilités à partir de 04h00 (Heure normale d'Israël/Heure normale d'Europe de l'Est), le 27 novembre 2024 ».

50. Après l'approbation du Gouvernement israélien le 26 novembre, le Gouvernement intérimaire du Liban a approuvé le 27 novembre l'annonce d'une cessation des hostilités, que M. Mikati avait saluée la veille comme une étape essentielle vers le calme et la stabilité au Liban et le retour des personnes déplacées.

51. Le 7 décembre, le Gouvernement intérimaire au Liban a approuvé le plan de déploiement de l'Armée libanaise au sud du Litani. Auparavant, le 6 novembre, il avait approuvé une avance de trésorerie au Ministère de la défense destinée à financer l'enrôlement de 1 500 nouvelles recrues (voir S/2024/817, par. 65). Le 14 janvier, l'Armée libanaise a annoncé que le premier groupe de nouvelles recrues avait commencé à s'entraîner et réaffirmé son objectif de recruter 6 000 nouveaux membres. Par ailleurs, elle a également fixé sa politique de lutte contre le harcèlement sexuel et sa stratégie en matière de genre.

52. Après 26 mois de vacance présidentielle, le Parlement libanais a élu le 9 janvier le commandant de l'Armée libanaise, Joseph Aoun, quatorzième président du Liban. M. Aoun a obtenu le soutien de 99 parlementaires sur 128 au second tour du scrutin.

Dans son discours d'investiture présidentielle, il a déclaré qu'une « nouvelle ère de l'histoire du Liban » commençait et s'est engagé « à assurer le droit de l'État à détenir le monopole des armes et à investir dans l'armée pour assurer la surveillance des frontières, maintenir leur sécurité au sud, définir les délimitations à l'est, au nord et en mer, empêcher la contrebande, lutter contre le terrorisme et préserver l'unité du territoire libanais ». Il s'est également engagé « à demander que soit débattue une politique de défense intégrée, comme partie d'une stratégie de sécurité nationale sur les plans diplomatique, économique et militaire, afin de permettre à l'État libanais d'éradiquer l'occupation israélienne et de repousser ses agressions sur l'ensemble des territoires libanais ».

53. Le général de division Hassan Audi, chef d'état-major de l'Armée libanaise, en est devenu le commandant par intérim.

54. Après des consultations contraignantes avec les blocs parlementaires, le Président a désigné le 13 janvier Nawaf Salam, Président de la Cour internationale de Justice, Premier Ministre chargé de former un gouvernement. M. Salam, qui a obtenu le soutien de 84 parlementaires sur 128, a déclaré le 14 janvier que sa nomination était un « appel à l'action » visant à concrétiser « les aspirations au changement et à la construction d'un État juste, fort, moderne et civil ». Le 8 février, le Président a signé le décret portant création du « Gouvernement de réforme et de salut » du Premier Ministre. Sur les 24 ministres, 5 sont des femmes.

55. Comme suite à la déclaration de la Maison-Blanche sur la prolongation de l'accord entre le Liban et Israël du 26 janvier (voir par. 1 ci-dessus), M. Aoun a déclaré le 7 février que « la stabilité permanente dans le sud [était] étroitement liée à l'achèvement du retrait d'Israël des territoires qu'il a[vait] occupés pendant la dernière guerre et à la pleine mise en œuvre de la résolution 1701, y compris des dispositions de l'accord du 27 novembre ». L'annonce du 26 janvier précisait en outre : « Le Gouvernement libanais, le Gouvernement israélien et le Gouvernement des États-Unis entameront également des négociations pour le retour des prisonniers libanais capturés après le 7 octobre 2023 ». Après qu'Israël a annoncé que ses forces maintiendraient cinq positions dans le sud du Liban après le 18 février, M. Aoun, le Président du Parlement, Nabih Berri, et M. Salam ont publié une déclaration conjointe dans laquelle ils demandaient au Conseil de sécurité de « contraindre Israël à se retirer immédiatement » et affirmaient le droit du Liban à utiliser tous les moyens nécessaires pour assurer le retrait de l'ennemi israélien.

56. Des manifestations contre la décision du Gouvernement de refuser l'entrée des vols en provenance de la République islamique d'Iran (voir par. 43) ont pris un tour violent. Le 14 février, des manifestants à l'extérieur de l'aéroport international Rafic Hariri, à Beyrouth, ont attaqué un convoi de la FINUL, blessant le commandant adjoint de la force et un autre soldat de la paix (voir annexe I*). Condamnant l'attaque, M. Aoun a déclaré le 15 février : « Les forces de sécurité ne feront preuve d'aucune indulgence envers quiconque tentera de perturber et de saper la paix civile dans le pays ». Le Ministère de l'intérieur a annoncé l'arrestation de plus de 25 personnes dans le cadre d'une enquête. Le 15 février, des affrontements ont éclaté entre des manifestants et l'Armée libanaise à l'extérieur de l'aéroport.

57. Le Parlement libanais s'est réuni le 28 novembre pour adopter une loi repoussant à nouveau d'un an l'âge de la retraite des chefs des organes militaires et organes de sécurité ayant le grade de général (voir S/2024/222, par. 55).

58. Le 4 décembre, le Gouvernement intérimaire a approuvé un montant de 7,9 millions de dollars destiné à financer une assistance, y compris des traitements

* Distribuée uniquement dans la langue de l'original.

médicaux, aux personnes dans le besoin dans le sud du Liban. Le 17 décembre, il a approuvé le financement des efforts de reconstruction, dont environ 10 millions de dollars pour le sud du Liban et la banlieue sud de Beyrouth.

59. Le Ministère libanais de la santé publique a indiqué qu'au 13 février 2025, plus de 4 244 personnes avaient été tuées, dont 341 enfants et 962 femmes, et 17 506 personnes avaient été blessées en raison des hostilités depuis le 8 octobre 2023. Depuis le 27 novembre 2024, plus de 55 civils libanais ont été tués dans le cadre d'opérations militaires israéliennes, dont au moins 9 femmes et 7 enfants.

60. Plus de 90 000 unités d'habitation ayant été endommagées ou détruites, et compte tenu des dégâts colossaux infligés aux infrastructures civiles et de la présence de munitions explosives, de nombreuses personnes déplacées pendant les hostilités ont fait face à des obstacles considérables à leur retour, en particulier dans les villages proches de la Ligne bleue. Au 19 février, 98 994 personnes étaient toujours déplacées, tandis que 950 652 personnes avaient commencé à retourner dans leur région d'origine.

61. Entre le 8 octobre 2023 et le 20 février 2025, au moins 160 établissements de soins ont été touchés par des frappes aériennes et 241 agents de santé ont été tués et 295 blessés dans l'exercice de leurs fonctions. Au 20 février, 3 hôpitaux et 26 centres de soins de santé primaires étaient toujours fermés. Au moins 45 installations d'approvisionnement en eau ont été endommagées, ce qui a eu une incidence sur près de 500 000 personnes. Quelque 1,65 million de personnes sont exposées à des niveaux élevés d'insécurité alimentaire aiguë. En outre, au moins 14 écoles publiques ont été détruites et 105 ont été fortement endommagées depuis le 8 octobre 2023.

62. L'appel éclair pour le Liban, qui visait à rassembler 425,7 millions de dollars pour répondre aux besoins d'un million de personnes vulnérables entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre, a été prolongé jusqu'en mars 2025 en vue de lever 371,4 millions de dollars supplémentaires. Au 31 décembre, l'appel lancé en 2024 avait été financé à hauteur de 71 %, 304 millions de dollars ayant été mobilisés. L'appel de 2024 en faveur du Plan de réponse au Liban a été financé à 49 %, soit 1,32 milliard de dollars sur les 2,72 milliards de dollars demandés. Le 24 octobre, le Président français, Emmanuel Macron, a organisé une « Conférence internationale de soutien à la population et à la souveraineté du Liban » afin de mobiliser une aide humanitaire et un soutien pour l'Armée libanaise.

63. Dans des lettres identiques datées du 17 décembre adressées à la Présidente du Conseil de sécurité et au Secrétaire général ([A/79/703-S/2024/933](#)), le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies a déclaré que « la destruction de terres agricoles et de cultures, les pertes de bétail et la destruction des infrastructures mett[ai]ent le pays en très grande difficulté économique ». Dans une lettre jointe en annexe à des lettres identiques datées du 6 novembre adressées au Conseil de sécurité et au Secrétaire général ([A/79/671-S/2024/806](#)), le Premier Ministre par intérim, Najib Mikati, a déclaré que « l'agression israélienne en cours, en particulier les attaques lancées contre des villes telles que Baalbek et Tyr, a[vait] entraîné le déplacement de populations entières et la destruction de sites du patrimoine culturel dont la valeur [était] inestimable ».

64. Le 7 février, le juge Tarek Bitar a repris son enquête sur l'explosion survenue au port de Beyrouth le 4 août 2020 et convoqué des responsables de la Direction des douanes, de la Direction de la sûreté générale, des services de renseignement de l'Armée libanaise et de l'administration du port de Beyrouth afin de les interroger.

65. Au 31 janvier, 763 707 réfugiés et demandeurs d'asile étaient enregistrés auprès du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) au Liban, dont 752 675 réfugiés syriens et 11 032 réfugiés et demandeurs d'asile d'autres

nationalités. Les nouveaux enregistrements de réfugiés syriens par le HCR ayant été suspendus par le Gouvernement libanais en 2015, le nombre réel de réfugiés n'est pas connu, mais il est estimé à 1,5 million par le Gouvernement.

66. On estime à 540 000 le nombre de personnes (63 % de Syriens et 37 % de Libanais) en quête de protection qui ont franchi la frontière libano-syrienne entre le 3 octobre 2023 et le 27 novembre 2024. La majorité d'entre elles sont retournées au Liban après le 27 novembre. Après le 8 décembre, quelque 95 500 Libanais et Syriens seraient entrés au Liban depuis la République arabe syrienne, tandis qu'au moins 112 700 auraient quitté le Liban pour se rendre en République arabe syrienne. Depuis le 1^{er} janvier 2025, le HCR a enregistré 120 cas d'expulsion concernant au moins 5 303 ressortissants syriens.

III. Matériel de sécurité et de sûreté

67. Les responsables désignés au nord et au sud du Litani ont continué de coordonner leurs activités pour garantir la sûreté et la sécurité de l'ensemble du personnel des Nations Unies au Liban. À compter du 27 novembre, certains membres du personnel essentiel à l'exécution des programmes ont été autorisés à revenir dans la région située au sud du Litani, moyennant la mise en place de mesures de sécurité supplémentaires. Les restrictions imposées au personnel civil des Nations Unies non indispensable à l'exécution des programmes au nord du Litani (voir [S/2024/817](#), par. 71) ont été levées à partir du 1^{er} février.

68. Du 21 octobre au 20 février, la FINUL a recensé au moins 39 cas d'impacts de projectiles sur les positions et les véhicules des Nations Unies, dont 10 après le 27 novembre (voir annexe I). Le quartier général de Naqoura, le quartier général du secteur ouest et une position près de Kfarchouba (secteur est) ont été les plus touchés. Du 21 octobre au 20 février, des positions et véhicules de la FINUL ont essuyé des tirs qui ont fait 25 blessés parmi les soldats de la paix, dont 3 après le 27 novembre. Les soldats de la paix de la Force ont également essuyé des tirs d'armes de petit calibre à plusieurs reprises, sans qu'aucune victime ne soit à déplorer. Le 7 novembre, les Forces de défense israéliennes ont endommagé une position de la FINUL près de Naqoura et retiré quatre barils bleus près de Meïš el-Jabal, Houla, Yaroun et Labbouné.

69. Toutes les positions de la FINUL sont restées occupées au cours de la période considérée. La liberté de circulation de la mission a toutefois été restreinte, notamment en raison des avis émis par les Forces de défense israéliennes, qui demandaient aux soldats de la paix de rester au niveau 2, à la base, ou au niveau 3, dans un abri, pour leur propre sécurité. Deux bataillons dans la partie nord du secteur ouest ont fait exception à la règle en revenant partiellement au niveau 1, c'est-à-dire à une activité normale, après le 27 novembre (voir annexe I).

70. La prochaine audience du procès dans l'affaire de l'attaque mortelle contre la FINUL près de Mazraat Aqbiyé le 14 décembre 2022, qui devait se tenir le 12 février 2025, a été reportée, une nouvelle fois, au 17 septembre 2025. L'ONU n'a toujours pas été informée de procédures pénales visant à traduire en justice les auteurs de l'attaque du 4 août 2018 perpétrée à Majdal Zoun (secteur ouest). Les enquêtes sur les actes d'agression commis contre les Casques bleus de la FINUL à Chaqra le 22 décembre 2021, à Bint Jbeïl le 4 janvier 2022 et à Ramiyé le 25 janvier 2022 se sont poursuivies.

IV. Déploiement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban

71. Au 20 février, les effectifs de la FINUL comprenaient 10 280 militaires, dont 891 femmes (8,7 % des effectifs), provenant de 48 pays fournisseurs de contingents, et 782 membres du personnel civil (238 soumis à recrutement international et 544 soumis à recrutement national), dont 254 femmes (32,5 %). Le Groupe d'intervention navale de la Force comprenait cinq navires, ainsi que 620 militaires, dont 54 femmes (8,7 %). En outre, 43 observateurs militaires de l'Organisation des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve, dont 9 femmes (21 %), sont rattachés au Groupe d'observateurs au Liban, qui est placé sous le commandement opérationnel de la FINUL. Chez les militaires, les femmes de plus haut rang avaient le grade de colonelle, tandis que, dans les effectifs civils, la femme la plus haut placée occupait un poste de la classe D-2.

72. La mission travaille avec le Siège de l'Organisation des Nations Unies et les pays fournisseurs de contingents pour déployer rapidement des capacités renforcées dans les domaines du déminage, de la destruction des engins non explosés et du génie, l'objectif étant de déminer les routes et de faciliter la reprise de toutes les fonctions de patrouille et de surveillance dans l'ensemble de la zone d'opérations. Depuis le 27 novembre, deux équipes de reconnaissance des explosifs et munitions et quatre équipes de neutralisation des explosifs et munitions ont été déployées.

73. La FINUL a continué à publier des déclarations, à donner des entretiens et à organiser des visites de médias en présentiel ou virtuellement afin de mieux faire comprendre son mandat et ses activités et de lutter contre la désinformation et la désinformation. Après le raid naval israélien à Batroun (voir par. 9), la FINUL a publié une déclaration réfutant les fausses allégations des médias selon lesquelles la mission était impliquée dans l'opération.

74. La FINUL a poursuivi la mise en œuvre du Système complet de planification et d'évaluation de la performance ainsi que l'évaluation visant à déterminer si ses ressources étaient toujours adéquates (voir S/2020/473), conformément à la résolution 2539 (2020). Elle a également utilisé les indicateurs du cadre de suivi de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus afin d'établir des analyses et des rapports davantage fondés sur les données. Elle a procédé à 15 évaluations d'unités militaires sur le plan de l'état de préparation opérationnelle dans la réalisation des engagements pris au titre de l'initiative Action pour le maintien de la paix et de la résolution 2436 (2018) du Conseil de sécurité. Aucune faille majeure n'a été relevée.

V. Déontologie et discipline

75. Du 1^{er} octobre au 30 janvier, la FINUL a consigné sept cas possibles de conduite répréhensible et n'a consigné aucune allégation d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Des stages d'initiation au Code de conduite des fonctionnaires des Nations Unies ont été organisés à l'intention de 1 membre du personnel civil et de 2 601 membres du personnel militaire. Des modules d'autoformation sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles ainsi que du harcèlement sexuel ont été mis à la disposition de 728 membres du personnel civil et 217 membres du personnel militaire.

VI. Observations

76. Je me félicite que la cessation des hostilités perdure depuis le 27 novembre, malgré les difficultés rencontrées, et me réjouis des progrès accomplis en vue du retrait des Forces de défense israéliennes du territoire libanais, parallèlement au renforcement du déploiement de l'Armée libanaise au sud du Litani. Le rétablissement de l'état de cessation des hostilités offre un important répit aux populations vivant de part et d'autre de la Ligne bleue, qui ont subi de graves violences et de lourdes destructions et enduré de grandes souffrances au cours de l'année écoulée. Ce répit ne doit pas être éphémère. Lors de ma visite au Liban en janvier, une atmosphère pleine de promesses et d'espoir était palpable. C'est l'occasion tant attendue d'instaurer une situation de sécurité et de stabilité durables, situation que les peuples du Liban et d'Israël méritent et qui permettra aux personnes déplacées des deux côtés de rentrer chez elles et de reconstruire leur vie.

77. La situation demeure néanmoins fragile. Les Forces de défense israéliennes ne se sont pas encore complètement retirées du territoire libanais. Elles restent présentes sur cinq sites et ont défini deux « zones tampons » le long de la Ligne bleue. L'Armée libanaise continue de se déployer dans tout le sud du Liban, avec l'appui actif de la FINUL, tandis que les populations déplacées rentrent chez elles. Elle continue également d'éliminer de grandes quantités d'armes abandonnées qui auraient appartenu au Hezbollah. Je demande à tous les acteurs concernés de s'abstenir de tout acte unilatéral ou provocateur susceptible de compromettre la cessation des hostilités. Les parties sont exhortées à honorer pleinement et rapidement les engagements qu'elles ont pris, notamment en ce qui concerne le respect de la Ligne bleue, et à tirer parti de cette dynamique politique pour mettre en œuvre intégralement la résolution [1701 \(2006\)](#) et son objectif ultime, à savoir un cessez-le-feu permanent entre le Liban et Israël. Je me félicite de la coordination entre la FINUL, les parties et le mécanisme créé par l'accord de cessation des hostilités. Je réaffirme que l'ONU est prête à appuyer les mesures propres à renforcer la confiance des populations qui aspirent à rentrer chez elles, des deux côtés de la Ligne bleue.

78. Il est dans l'intérêt des deux parties que l'Armée libanaise puisse réaffirmer et consolider son autorité et celle de l'État libanais sur l'ensemble de son territoire, notamment pour que la zone située entre le Litani et la Ligne bleue soit exempte de tout personnel armé, de tout matériel et de toute arme en dehors de l'autorité de l'État, conformément à l'accord sur la cessation des hostilités et à la résolution [1701 \(2006\)](#). Je regrette que l'Armée libanaise ait subi des pertes alors qu'elle s'abstenait de participer aux hostilités. Le renforcement de la présence et des capacités de l'Armée libanaise au sud du Litani ainsi qu'en mer est au cœur de la résolution [1701 \(2006\)](#). Je tiens à remercier les États Membres du soutien qu'ils ont apporté jusqu'à présent et j'appelle les donateurs à renforcer leur appui matériel et financier à la mesure de l'engagement qu'ils ont pris en faveur de l'application de la résolution [1701 \(2006\)](#).

79. Dans le même temps, les Forces de défense israéliennes doivent achever leur retrait du territoire libanais. La présence des Forces de défense israéliennes au nord de la Ligne bleue constitue une violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Liban, ainsi que de la résolution [1701 \(2006\)](#), et compromet les efforts faits par les autorités libanaises pour étendre l'autorité de l'État à l'ensemble de son territoire. Je condamne à nouveau toute violation par Israël de la souveraineté du Liban et je demande encore une fois au Gouvernement israélien de cesser tous les survols du territoire libanais. Je condamne également toute violation par le Liban de la souveraineté d'Israël.

80. La poursuite de l'occupation par les Forces de défense israéliennes de la partie nord de Ghajar et de la partie adjacente au nord de la Ligne bleue constitue également

une violation des dispositions de la résolution 1701 (2006) et doit cesser. J'exhorte de nouveau les autorités israéliennes à s'acquitter de leurs obligations conformément à la résolution 1701 (2006) et à se retirer du nord de Ghajar et de la partie adjacente au nord de la Ligne bleue. Je note que le Gouvernement libanais s'est déclaré favorable à la proposition de la FINUL de 2011 consistant à faciliter le retrait des Forces de défense israéliennes de la zone occupée, mais le Gouvernement israélien n'a toujours pas répondu.

81. Je me félicite de l'élection d'un Président du Liban, de la nomination d'un Premier Ministre et de la formation rapide d'un nouveau gouvernement. L'ONU se réjouit à la perspective de travailler en étroite collaboration avec le nouveau Président, le nouveau Premier Ministre et le nouveau Gouvernement sur les priorités de ce dernier, notamment en ce qui concerne la cessation durable des hostilités et l'application intégrale de la résolution 1701 (2006), et appuiera toutes les initiatives visant à répondre aux besoins urgents et aux aspirations de la population libanaise, notamment en facilitant les interventions humanitaires, les activités de relèvement et de reconstruction ainsi que la mise en œuvre d'un programme de réforme global, inclusif et durable.

82. Compte tenu des dégâts considérables causés par les hostilités, il faudra un processus de relèvement et de reconstruction global et inclusif. Même si la cessation des hostilités a permis à la plupart des personnes déplacées de retourner dans leur région d'origine, nombreuses sont celles qui ne peuvent pas rentrer chez elles du fait de la destruction des infrastructures civiles et des habitations, de la perturbation des services essentiels, de la présence persistante d'engins explosifs et des moyens de subsistance limités. J'appelle les donateurs à financer intégralement le Plan de réponse et l'appel éclair pour le Liban de 2025 afin de répondre aux besoins humanitaires persistants et de soutenir le relèvement, la reconstruction et la stabilisation du Liban, ce qui est également essentiel pour étendre l'autorité de l'État libanais à l'ensemble de son territoire. Il sera essentiel que le Gouvernement soit doté des moyens voulus pour mener à bien les réformes, attendues depuis longtemps, qui visent à rétablir la confiance internationale et à collecter des fonds auprès des donateurs. À cette fin, je salue les engagements pris par le Président, Joseph Aoun, et le Premier Ministre, Nawaf Salam, de promouvoir des réformes globales en matière d'économie et de gouvernance, notamment en ce qui concerne l'indépendance du pouvoir judiciaire et l'état de droit.

83. Je me félicite également que M. Aoun se soit engagé à veiller à ce que l'État libanais ait le monopole de toutes les armes sur l'ensemble de son territoire et à organiser un dialogue en vue de l'élaboration d'une stratégie de sécurité nationale. Les échanges de tirs sont la preuve que le Hezbollah et d'autres groupes armés non étatiques sont en possession d'armes non autorisées dans la zone située entre le Litani et la Ligne bleue, en violation des résolutions 1701 (2006) et 1559 (2004) du Conseil. Je demande au Gouvernement libanais de faciliter la pleine application des dispositions des Accords de Taëf et des résolutions 1559 (2004), 1701 (2006) et 1680 (2006), qui exigent le désarmement de tous les groupes armés au Liban et l'extension de l'autorité du Gouvernement libanais à l'ensemble du territoire libanais. À cet égard, il convient de saluer les mesures prises par l'Armée libanaise en vue du démantèlement des bases du Front populaire de libération de la Palestine-Commandement général et du Fatah al-Intifada.

84. Pour aider les parties à s'acquitter de leurs engagements dans un nouvel environnement opérationnel, la FINUL s'emploie à adapter son dispositif. À cet égard, je salue les pays fournisseurs de contingents qui aident la mission à renforcer ses capacités rapidement afin de faciliter la reprise de toutes ses fonctions de patrouille et de surveillance dans l'ensemble de la zone d'opérations. Pour que la FINUL puisse reprendre complètement les activités qui lui ont été confiées, aucune

restriction ne doit être imposée par l'une ou l'autre des parties, notamment en ce qui concerne la liberté de circulation de la mission et l'accès à tous les lieux présentant un intérêt et à tous les points de la Ligne bleue, conformément à la résolution [1701 \(2006\)](#). En outre, la FINUL prévoit d'exploiter de nouvelles technologies pour renforcer ses activités de surveillance et de vérification, améliorer sa réactivité tactique et réévaluer les cadres opérationnels avec l'Armée libanaise et les Forces de défense israéliennes. En acceptant ces adaptations, les parties montreront leur volonté d'honorer les obligations qui leur incombent en vertu de la résolution. La FINUL et l'Armée libanaise doivent en outre poursuivre leur partenariat essentiel de manière encore plus efficace, notamment au moyen d'une planification opérationnelle conjointe, afin de faciliter l'application de la résolution [1701 \(2006\)](#).

85. Je demande de nouveau aux deux parties de s'acquitter des obligations que leur impose le droit international, notamment le droit international humanitaire, et de garantir la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies, sa liberté de circulation et l'inviolabilité absolue des locaux et des biens des Nations Unies à tout moment. Je condamne fermement l'attaque d'un convoi de la FINUL près de l'aéroport le 14 février, au cours de laquelle plusieurs soldats de la paix ont été blessés. Les auteurs d'attaques contre la Force doivent répondre de leurs actes.

86. Je demande de nouveau à Israël et à la République arabe syrienne qu'ils répondent à la proposition de définition provisoire de la zone des fermes de Chebaa figurant dans le rapport du Secrétaire général en date du 30 octobre 2007 ([S/2007/641](#)).

87. L'évolution de la situation en République arabe syrienne laisse également espérer un retour volontaire, en toute sécurité et dans la dignité des réfugiés syriens. J'exhorte la communauté internationale à travailler avec les autorités syriennes intérimaires pour créer les conditions propices à un tel retour. Il demeure essentiel d'appliquer des garanties juridiques et procédurales de manière cohérente, en particulier le principe de non-refoulement.

88. Je demande de nouveau que l'on appuie les activités de l'UNRWA et j'appelle une nouvelle fois les donateurs à accroître leur appui financier afin de garantir la continuité du soutien et des services essentiels apportés par l'UNRWA à tous les réfugiés palestiniens au Liban.

89. Je me félicite de la reprise de l'enquête judiciaire sur l'explosion survenue au port de Beyrouth le 4 août 2020, ainsi que de l'engagement pris par le Premier Ministre, M. Salam, de rendre justice aux victimes de l'explosion et à leurs familles.

90. Enfin, comme je l'ai dit lors de ma visite au Liban, j'exprime ma profonde admiration et gratitude envers nos soldats de la paix, qui sont restés en position et ont fait preuve de courage et de dévouement malgré le danger persistant. Ils ont largement contribué à rendre possible le retour à une cessation des hostilités, et les efforts qu'ils continuent de déployer, dans le cadre du mandat dont ils s'acquittent au titre de la résolution [1701 \(2006\)](#), seront essentiels pour aider les parties à respecter les obligations que leur imposent l'accord de cessation des hostilités et la résolution [1701 \(2006\)](#). Je remercie sincèrement tous les pays qui fournissent du personnel militaire et du matériel à la FINUL et au Groupe d'observateurs au Liban. Je remercie la Coordinatrice spéciale pour le Liban, Jeanine Hennis-Plasschaert, le Chef de la mission et commandant de la Force, le général de division Aroldo Lázaro Sáenz, ainsi que les pays contributeurs de troupes qui sont restés unis en cette période difficile, de même que tous les membres de l'équipe de pays des Nations Unies pour le dévouement avec lequel ils continuent d'œuvrer pour la paix et la stabilité.

Annex I

Restriction of the freedom of access and movement of the United Nations Interim Force in Lebanon from 21 October 2024 to 20 February 2025

1. In paragraph 15 of its resolution [2695 \(2023\)](#), the Security Council urged the parties to ensure that the freedom of movement of the United Nations Interim Force in Lebanon (UNIFIL) in all its operations, including access to all parts of the Blue Line, was fully respected and unimpeded. It called upon the Government of Lebanon to facilitate prompt and full access to sites requested by UNIFIL for the purpose of swift investigation, including all locations of interest, all relevant locations north of the Blue Line related to the discovery of tunnels crossing the Blue Line (as reported in [S/2019/237](#)) and unauthorized firing ranges, in line with resolution [1701 \(2006\)](#), while respecting Lebanese sovereignty.
2. From 21 October to 26 November, normal operational and logistical activities outside UNIFIL positions were suspended throughout the area of operations. Only essential logistics movements to resupply UNIFIL positions with food, water and fuel were conducted during this period. The prolonged periods of time that UNIFIL peacekeepers spent in shelter following security advisories from the Israel Defense Forces, stated by the latter to be necessary for the safety and security of UNIFIL personnel, further impeded mandated activities. Between 16 and 18 November, for instance, some positions were in bunkers for a continuous 57 hours.
3. From 27 November to 26 January, UNIFIL conducted 1,632 patrols. Of these, an average of 70 independent vehicle patrols were conducted each month along the Blue Line, out of an overall monthly average of 810 vehicle patrols, conducted during the day and at night. Some foot patrols resumed in January in Sector East, while market walks remained suspended. Air operations, including image collection, also resumed in January. In addition, the mission conducted an average of 412 inspection activities each month, which included the operation of permanent checkpoints and the conduct of counter-rocket-launching patrols.
4. From 27 January to 20 February, operational activities continued to increase, with UNIFIL conducting 3,496 operational activities, including 1,706 patrols. Of the patrols, 160 independent vehicle patrols were conducted along the Blue Line, during both the day and at night. In addition, the mission conducted 1,376 inspection activities, which included the operation of permanent and temporary checkpoints as well as the conduct of counter-rocket-launching patrols.
5. During the conduct of ground operations by the Israel Defense Forces north of the Blue Line, Israel Defense Forces personnel and infrastructure were on occasion situated directly next to United Nations positions. In several instances, UNIFIL positions were damaged as a result of exchanges of fire between the Israel Defense Forces and Hizbullah. Blue Line barrels, marking the Blue Line, were removed or damaged on four occasions by the Israel Defense Forces in Mays al-Jabal, Hula, Labbunah and Rumaysh.
6. During the reporting period, UNIFIL observed white barrels placed by the Israel Defense Forces north of the Blue Line, near Arab al-Luwayzah, Sarda, and between Markaba and Hula (all Sector East). A warning sign reading, in Arabic, “beware, your life is in danger, passing prohibited” was seen on some of the barrels. UNIFIL movement beyond those white barrels was thus restricted. In addition, the movements of UNIFIL patrols continued to be impeded on several occasions due to IDF checkpoints and roadblocks that were either human-made or caused by debris or the cratering of roads in air strikes.

7. UNIFIL has consistently followed up on reported incidents of restrictions of movement with both Lebanese and Israeli authorities. While the freedom of movement of UNIFIL was respected in most cases, the mission continued to experience restrictions, as detailed below. In addition, between 21 October and 20 February, UNIFIL access was restricted by the Israel Defense Forces on at least 16 occasions and by population gatherings on 12 occasions, in various locations within the mission's area of operations. In most cases, patrols resumed on alternative routes.

Access to all locations of interest

8. Owing to the security situation during the reporting period, UNIFIL was not able to systematically monitor locations of interest, including Green without Borders sites. Many of these sites were destroyed or damaged by the Israel Defense Forces. UNIFIL continues to request unrestricted access to the entire area of operations. On 7 February, UNIFIL communicated a list detailing 17 locations of interest to the Lebanese Armed Forces and requested coordinated inspections of these locations. UNIFIL visited two of these locations independently on 20 February. A series of tunnel openings was discovered by UNIFIL patrols on 19 February. UNIFIL communicated the coordinates to the Lebanese Armed Forces and they inspected the sites the next day.

Freedom of movement incidents

9. On 21 October, Israel Defense Forces soldiers with two tanks blocked the movement of a UNIFIL logistical convoy on a road near Rumaysh (Sector West), with the soldiers stating that UNIFIL could not proceed as there was armed activity in the area. As the patrol was not able to use an alternative route, the activity was cancelled and the peacekeepers returned to their position.

10. On 23 October, a UNIFIL team conducting a medical evacuation encountered rubble blocking a road south-west of Yarin (Sector West). As the patrol could not proceed, an additional team from another UNIFIL position was dispatched to retrieve the patient. As the first UNIFIL team was waiting for the second team to arrive, it was caught in crossfire of unknown origin. The team was forced to withdraw, together with the patient, to a UNIFIL position. A few minutes later, the second team arrived at the location and was also caught in the crossfire. The second team also withdrew, but one of the vehicles was damaged by the gunfire and had to be left at the scene. An internal UNIFIL investigation concluded that the firing was probably not deliberately targeting the peacekeepers' vehicles.

11. Also on 23 October, Israel Defense Forces soldiers stopped a UNIFIL logistics convoy in the vicinity of Hula (Sector East) and questioned the peacekeepers about the convoys' route, the number of peacekeepers and the movement order, while a second Israel Defense Forces soldier filmed the convoy. The Israel Defense Forces told the peacekeepers that the area was not safe and requested the UNIFIL convoy to return to its position. On its way back, the UNIFIL convoy was stopped by two Israel Defense Forces bulldozers placing trees, debris and rocks on the road, impeding the movement of the convoy. The convoy continued its movement on an alternative route. UNIFIL protested the incidents to the Israel Defense Forces, which said that the movement had not been coordinated in advance and had to be stopped as the convoy was approaching an active combat zone. UNIFIL has launched an internal investigation into the incident.

12. On 1 November, 15 Israel Defense Forces soldiers stopped a UNIFIL patrol on the way back to its position north of Mays al-Jabal (Sector East). The patrol was returning from having cleared debris and unexploded ordnance near Hula. The Israeli

soldiers instructed the patrol to move back to the nearest UNIFIL position. The patrol diverted from its planned itinerary and continued to a nearby observation post.

13. On 3 November, 10 armed individuals on scooters encircled a UNIFIL patrol south-east of Burj al Qibli (Sector West) and looked into the UNIFIL vehicles. UNIFIL contacted the Lebanese Armed Forces, which reached the location shortly thereafter. An additional Lebanese Armed Forces team arrived at the location approximately an hour later and spoke with the individuals, following which the individuals left the area. The Lebanese Armed Forces accompanied the UNIFIL patrol out of the area, whereafter the patrol resumed its planned itinerary. In official correspondence, the Lebanese Armed Forces informed UNIFIL that the patrol had been stopped as it had conducted some road works that had raised suspicion among the local residents.

14. On 6 November, a stone was thrown towards a UNIFIL logistical convoy near the Sidon-Tyre highway (outside the area of operations). The convoy continued its planned itinerary without interruption. One UNIFIL vehicle sustained minor damage to a door.

15. On 7 November, five UNIFIL peacekeepers conducting a logistics movement on the Beirut-Sidon highway (outside the area of operations) were injured following an Israel Defense Forces drone strike on a vehicle that was in close proximity to the UNIFIL convoy. The windows and windshields of two UNIFIL vehicles were also damaged. UNIFIL protested the incident to the Israel Defense Forces, which erroneously stated that the movement had not been coordinated in advance.

16. On 14 November, south-west of Qallawiyah (Sector West), a UNIFIL patrol was subject to direct fire. The shots came from an approximate distance of 75 m. The peacekeepers responded by firing warning shots into the air, whereafter they continued to a nearby UNIFIL position. There were no injuries to UNIFIL personnel or damage to vehicles. The Lebanese Armed Forces were informed of the incident and responded that access to narrow roads in neighbourhoods and to private properties and the inspection of locations without prior coordination with the Lebanese Armed Forces were not in keeping with national laws. UNIFIL has launched an investigation into the incident.

17. On 16 November, a UNIFIL patrol observed an abandoned rocket launcher near Hallusiyat al Tahta (Sector East). Shortly thereafter, five individuals, at least one of whom was armed with a rifle, attempted to block the patrol on a road in the vicinity of Bidyas and Maarakeh (Sector East), but the patrol was able to bypass the individuals and continued its movement. An hour later, as the patrol passed Maarakeh (Sector East), three individuals fired approximately 40 times towards the rear vehicle of the patrol. Two UNIFIL vehicles were damaged by bullets. There were no injuries to UNIFIL personnel. UNIFIL has launched an internal investigation into the incident. The mayor of Bidyas informed UNIFIL that he had engaged with the youths involved in the incidents and expressed his disapproval of actions interfering with UNIFIL patrols.

18. On 19 November, two unknown individuals in a building opened fire at a UNIFIL patrol near Khirbat Silm (Sector East), prompting the patrol to fire warning shots. The patrol then continued to its position south-east of Haddatha (Sector West) approximately 30 minutes later. Due to the rapid manoeuvring and the firing of warning shots from inside the patrol vehicle, one peacekeeper sustained acoustic trauma and light bruising on his leg. A second peacekeeper reported pain under his right eye. There was no damage to the UNIFIL vehicles. UNIFIL liaised with the local municipal authorities, which described the incident as an act of mistrust against UNIFIL troops amid ongoing hostilities.

19. On 19 November, armed individuals who identified themselves as Hizbullah members stopped a UNIFIL vehicle on the Damascus highway in Beirut (outside the area of operations). The peacekeepers were told to refrain from using any electronic equipment. The armed individuals took the peacekeepers' UNIFIL identification cards. One of the armed individuals forcibly entered the UNIFIL vehicle and drove it to what appeared to be an unofficial checkpoint. At the checkpoint, the identification cards were returned, and another driver took over and drove to nearby Lebanese Armed Forces barracks. The peacekeepers had remained in their vehicle throughout. Subsequently, the Lebanese Armed Forces accompanied the patrol to UNIFIL House in Beirut. UNIFIL protested the incident to the Lebanese Armed Forces and has launched an internal investigation into the incident.

20. On 21 November, approximately 20 individuals surrounded a UNIFIL convoy in the southern suburbs of Beirut (outside the area of operations). The convoy had to divert from the main road due to a roadblock, and while trying to exit the area, the individuals started to fire shots in the air and subsequently also directly at the UNIFIL vehicles. The convoy managed to move out of the area while being pursued by individuals on scooters and in vehicles. Both UNIFIL vehicles were damaged, one with bullet holes. UNIFIL has launched an investigation into the incident.

21. On 27 November, a crowd of 12 individuals blocked a UNIFIL logistical convoy on a road north-west of Mays al-Jabal (Sector East) by placing vehicles across the road. Peacekeepers asked the individuals to allow them to pass, but the crowd refused. The peacekeepers cancelled their activity and returned to their position. The local civil defence informed UNIFIL that the incident was not directed against the mission but was a show of general discontent from residents at not being allowed to enter their village.

22. On 27 November, a UNIFIL patrol was told to wait by Lebanese Armed Forces soldiers in the vicinity of Kfar Kila (Sector East). After waiting for about 10 minutes, the patrol continued its movement. A few minutes later, the patrol observed two Israel Defense Forces tanks, with a soldier on one of the tanks signalling that the patrol could continue. The patrol therefore proceeded but encountered debris blocking the road. While the peacekeepers tried to clear the road, eight Israel Defense Forces soldiers approached the peacekeepers and said that the patrol had to turn back. The peacekeepers cancelled the activity and returned to their position.

23. On 29 November, approximately 30 individuals in civilian clothes blocked a UNIFIL patrol north-east of Naffakhiyah (Sector West). The individuals were neither armed nor aggressive but did not let the patrol continue towards the village centre. As the peacekeepers were not able to continue, they cancelled the patrol and returned to their position.

24. On 30 November, nine Israel Defense Forces soldiers with four vehicles blocked a UNIFIL patrol north-east of Jubbayn (Sector West) and told the peacekeepers they could not pass. The patrol returned to its position. Later the same day, the patrol resumed the activity without restriction.

25. On 1 December, Israel Defense Forces soldiers with two tanks stopped a UNIFIL patrol south-west of Zallutiyah (Sector West) and instructed the peacekeepers to return to their position. The peacekeepers cancelled the activity and returned to their position.

26. On 3 December, a UNIFIL patrol observed a cache of rockets on the side of the road, south-east of Udaysah (Sector East). As the patrol continued its movement, two individuals in civilian clothes and armed with a machine gun and a rifle fired at the patrol. The patrol fired back in the direction of the assailants and accelerated to leave the area. The patrol activity was subsequently cancelled, with the peacekeepers

returning to their position. No damage or injury was detected. The Lebanese Armed Forces were informed. UNIFIL has launched an internal investigation into the incident.

27. On 4 December, 10 individuals, one of whom had a concealed gun, stopped a UNIFIL patrol north-west of Suwwanan (Sector East). The peacekeepers reversed and used an alternative route to return to their position.

28. On 5 December, Israel Defense Forces soldiers stopped a UNIFIL patrol near Sarda (Sector East) and requested the patrol to turn back. The patrol returned to its position.

29. On 10 December, after having encountered Israel Defense Forces soldiers and an infantry vehicle, 10 (warning) shots of unknown origin were fired, impacting approximately 100 m ahead of a UNIFIL patrol west of Yarun (Sector West). The patrol continued its activity, using an alternative route.

30. On 16 December, 12 Israel Defense Forces soldiers blocked a UNIFIL patrol south-east of Yarin (Sector West) and asked the peacekeepers to turn back. The patrol, which was escorting a truck with gravel from one UNIFIL position to another, had to interrupt its activity, with the truck proceeding to a nearby UNIFIL position south of Marwahin, while the escort team returned to its position south-east of Bayt Lif (Sector West).

31. On 23 December, Israel Defense Forces soldiers with a tank blocked a UNIFIL patrol south-east of Yarun (Sector West). The peacekeepers engaged with the Israeli soldiers but were not allowed to proceed. The patrol returned to a nearby UNIFIL position, south-west of Aytarun (Sector West).

32. On 25 December, unknown individuals fired small-arms fire over a UNIFIL patrol escorting the Lebanese Red Cross on a mission to evacuate an elderly woman, north of Yarun (Sector West). The convoy observed one tank, one heavily armoured combat engineering vehicle and five Israel Defense Forces soldiers, approximately 200 m to the south. The convoy withdrew from the location, moving north. Five minutes after the first shots were fired, a second sequence of three bursts was fired from the south towards the convoy. Shortly thereafter, a third burst was fired towards the convoy. At the request of the Lebanese Red Cross, the activity was cancelled, with the patrol returning to UNIFIL headquarters in Naqurah (Sector West). No casualties or damage was reported. UNIFIL protested the incident to the Israel Defense Forces.

33. On 26 December, six Israel Defense Forces soldiers stopped a UNIFIL patrol south-east of Qantarah (Sector East) and informed the peacekeepers that they could not proceed due to operations in the area. The patrol cancelled the activity and returned to its position.

34. On 29 December, the Israel Defense Forces informed UNIFIL that patrols should avoid passing near Taybah (Sector East), as the security of the peacekeepers could not be guaranteed. UNIFIL protested to the Israel Defense Forces. UNIFIL resumed patrolling in the area on 30 December.

35. On 10 January, 20 Israel Defense Force soldiers stopped a UNIFIL patrol, which was preparing to support the deployment of the Lebanese Armed Forces to a position in Salihani (Sector West), as the patrol was passing south-east of Ramiyah (Sector West). The patrol cancelled the activity and returned to its position.

36. On 14 January, a UNIFIL patrol was blocked by an Israel Defense Forces vehicle parked across the road south-east of Dayr Mimas (Sector East). Peacekeepers engaged with the Israel Defense Forces soldiers, but they refused to remove the vehicle. The patrol cancelled its activity and returned to its position.

37. On 16 January, a UNIFIL patrol attempting to access an area to dispose of an improvised explosive device north-east of Marwahin (Sector West) was blocked by debris placed on a road by the Israel Defense Forces. The UNIFIL patrol had to wait until the roadblock was removed seven hours later before carrying out the disposal.

38. On 16 January, Israel Armed Forces soldiers with two vehicles blocked a UNIFIL patrol in the vicinity of Arab al-Luwayzah (Sector East) and told the patrol that it had to turn around. The peacekeepers cancelled the patrol and returned to their position.

39. On 17 January, 11 Israel Defense Forces soldiers with four vehicles again stopped a UNIFIL patrol south of Arab al-Luwayzah (Sector East) and instructed the patrol to turn around. Peacekeepers engaged with the Israel Défense Forces soldiers but were not granted passage. The patrol cancelled its activity and returned to its position. UNIFIL protested the incident to the Israel Defense Forces.

40. On 20 January, Israel Defense Forces soldiers blocked a UNIFIL patrol north-west of Duhayrah (Sector West). Peacekeepers engaged with the Israel Défense Forces soldiers but were not granted passage. The patrol cancelled the activity, and the peacekeepers returned to their position.

41. On 22 January, an explosion occurred approximately 20 m from a UNIFIL patrol in the vicinity of Markaba (Sector East). UNIFIL has launched an investigation to determine the origin of the explosion. Three UNIFIL peacekeepers sustained minor injuries and one UNIFIL vehicle was severely damaged.

42. On 22 January, Israel Defense Forces soldiers stopped a UNIFIL patrol that was supporting the Lebanese Armed Forces in redeploying to a position in the vicinity of Mays al-Jabal (Sector East) and asked where the patrol was going and who had sent them. The Israeli soldiers informed the patrol that it could not pass, since the Israel Defense Forces were conducting demolitions and search and destroy operations in the area. The patrol cancelled its activity and returned to its position.

43. On 22 January, an Israel Defense Forces soldier pointed a weapon at UNIFIL peacekeepers carrying out a reconnaissance mission of a Lebanese Armed Forces position west of Sarda (Sector East). The Israel Defense Forces soldier threatened to “take action” if UNIFIL and the Lebanese Armed Forces returned, stating that the position was under the control of the Israel Defense Forces. The UNIFIL patrol turned back and proceeded with another planned activity.

44. On 23 January, five individuals in civilian clothes, armed with at least three pistols and two automatic weapons, stopped a UNIFIL reconnaissance team returning from a mission in Sector East, close to the Sidon-Tyre highway (outside the area of operations). The patrol immediately alerted the Lebanese Armed Forces, which arrived at the location after about five minutes. The Lebanese Armed Forces personnel talked to the five individuals, and after approximately 15 minutes the patrol was able to continue its movement.

45. On 23 January, 11 Israel Defense Forces soldiers instructed a joint UNIFIL-Lebanese Armed Forces patrol south-west of Naqurah (Sector West) to leave the area, stating that the Israel Defense Forces were about to dispose of unexploded ordnance. UNIFIL and the Lebanese Armed Forces cancelled their patrol and left the area.

46. On 27 January, a crowd of individuals south-west of Marun al-Ra’s shouted, threw stones and displayed aggressive gestures towards a UNIFIL patrol, which was conducting a joint patrol with the Lebanese Armed Forces. The Lebanese Armed Forces tried unsuccessfully to calm the crowd. After 10 minutes the peacekeepers and the Lebanese Armed Forces left the location and continued their activity on an alternative road. No injury to UNIFIL personnel was reported but a camera on one vehicle was damaged.

47. On 27 January, approximately 700 individuals in the vicinity of Mays al-Jabal (Sector East) impeded the movement of a UNIFIL patrol. The patrol stopped and after 10 minutes the individuals started throwing stones towards the UNIFIL vehicles, climbed on top of them and told peacekeepers to leave. Due to the large crowd, it took the patrol 15 minutes to leave the location. The peacekeepers returned to their position. One vehicle sustained minor scratches on the windscreen.

48. On 28 January, approximately 10 individuals in civilian clothes threw stones at a UNIFIL patrol south-west of Bint Jubayl (Sector West). The patrol turned back to reach their UNIFIL position, east of Bint Jubayl, while some of the individuals followed it for a few minutes on motorcycles. No injury to peacekeepers or damage to UNIFIL property was reported.

49. On 29 January, approximately 30 individuals sitting on a road south-east of Marun al-Ra's (Sector West) blocked a UNIFIL patrol. The individuals approached the patrol and told the peacekeepers that the Israel Defense Forces had apprehended some individuals and seized an ambulance, and that they would not release the patrol until the Israel Defense Forces released the individuals. The Lebanese Armed Forces were informed and arrived at the location 30 minutes later, stating that the apprehended individuals would be released shortly. The patrol was able to leave and returned to its position, south of Marun al-Ra's (Sector West).

50. On 29 January, peacekeepers heard two rounds of gunfire fired just above their vehicles while on patrol in the vicinity of Taybah (Sector East). The peacekeepers, who had just deviated from the original itinerary due to an Israel Defense Forces roadblock, estimated that the shots originated from an approximate distance of 300 m. While advancing, the patrol encountered a second Israel Defense Forces roadblock, where Israeli soldiers warned the peacekeepers that they would open fire if they attempted to proceed. The patrol diverted and returned to its position, south of Marji'yun (Sector East).

51. On 31 January, an entrance to a UNIFIL position north-west of Mays al-Jabal (Sector East) was blocked with a barbed wire fence, preventing a UNIFIL patrol's planned movement to enter the position. Three Israel Defense Forces soldiers, two tanks and an armoured fighting vehicle were observed 300 m away from the position. The peacekeepers waited for five minutes, then turned back, and continued patrolling without concluding the planned stop at the UNIFIL position.

52. On 31 January, a UNIFIL patrol moving between Taybah and Udaysah (Sector East) encountered an Israel Defense Forces roadblock. The Israel Defense Forces soldiers told the patrol to continue towards Udaysah. Shortly thereafter, peacekeepers heard approximately 10 gunshots impacting close to their location. The patrol continued its itinerary but later encountered another Israel Defense Forces roadblock. Peacekeepers then moved along a secondary road to reach their United Nations position north-east of Dayr Kifa (Sector East).

53. On 2 February, approximately 100 individuals, acting aggressively, denied a UNIFIL patrol passage near Mays al-Jabal (Sector East). The Lebanese Armed Forces, which were part of the joint patrol, intervened but could not persuade the crowd to allow the patrol to continue. The peacekeepers interrupted the movement and returned to their position north-west of Mays al-Jabal (Sector East).

54. On 7 February, 11 young individuals with two motorcycles and two cars blocked a UNIFIL patrol, south-west of Frun (Sector East). The Lebanese Armed Forces were informed and advised that the peacekeepers should stay on main roads. The peacekeepers did not observe any weapons, nor did the individuals behave aggressively, but they refused to clear the road. The peacekeepers decided to interrupt the activity and returned to their position, north-east of Dayr Kifa (Sector East).

55. On 10 February, a group of individuals on a road in the vicinity of Suwwanan (Sector East) threw stones at a UNIFIL patrol. The Lebanese Armed Forces were informed, and arrived after 10 minutes at the location and calmed the situation down. The patrol continued its planned movement. One side mirror was damaged in the incident.

56. On 14 February, a crowd ambushed a UNIFIL convoy, consisting of three vehicles and nine peacekeepers, in the southern suburbs of Beirut (outside the area of operations) (see para. 56 of the main report) as the peacekeepers were driving towards Rafic Hariri International Airport. Peacekeepers in two of the vehicles were able to escape, but the third vehicle was blocked by the crowd. The crowd set the vehicle on fire and, as fire broke out, the four peacekeepers exited the vehicle. Two peacekeepers, including the outgoing Deputy Force Commander of UNIFIL, were attacked and injured while trying to escape. The injured peacekeepers were transported to a nearby hospital where they underwent treatment. The following day, the Deputy Force Commander was able to continue his repatriation flight to his home country while the other peacekeepers returned to UNIFIL headquarters at Naqurah.

57. On 15 February, a warning shot was fired at a UNIFIL patrol by Israel Defense Force soldiers in the vicinity of a UNIFIL position north-west of 'Aytit (Sector West). The UNIFIL patrol quickly left the area and returned to its position, north of Dayr Kifa (Sector East). No injury to UNIFIL personnel or damage to the vehicles was reported.

Impact on United Nations Interim Force in Lebanon positions and personnel

58. From 21 October to 20 February, UNIFIL positions and assets were directly or indirectly impacted on at least 39 occasions. At least 12 of these incidents had implications for UNIFIL freedom of movement. UNIFIL continued to protest to Lebanese authorities, where non-State armed groups were seen to be operating in the vicinity of UNIFIL positions. UNIFIL also protested to the Israel Defense Forces regarding incidents involving their troops.

59. On 22 October, UNIFIL peacekeepers at the permanent UNIFIL observation post in Duhayrah (Sector West) observed Israel Defense Forces soldiers conducting "house-clearing" operations nearby. After the Israel Defense Forces soldiers noticed the UNIFIL peacekeepers, they fired at the peacekeepers. The peacekeepers cancelled their activity and sought shelter within the position. UNIFIL has launched an internal investigation and protested the incident to the Israel Defense Forces. The Israel Defense Forces launched an internal investigation into the incident, concluding that it could not determine whether the incident was the result of an Israel Defense Forces operation.

60. On 23 October, four points of impact were reported inside a UNIFIL position south-east of Kfar Shuba (Sector East), likely from rocket fire from north of the Blue Line. UNIFIL filed a complaint with the Lebanese Armed Forces.

61. On 25 October, an artillery rocket hit the level 1 hospital located inside a UNIFIL position south-east of Yater (Sector West), causing extensive damage to several buildings. No injury to UNIFIL personnel was reported. UNIFIL has launched an internal investigation into the incident.

62. On 29 October, a workshop building and a vehicle in the UNIFIL headquarters Green Hill camp, south-west of Naqurah (Sector West), were damaged as a 122 mm rocket impacted inside the position. A fire ignited but was extinguished shortly thereafter. Two peacekeepers sustained minor injuries. At the time of the incident, UNIFIL radars detected several rockets fired from the outskirts of Tyre (Sector West) in a southerly direction. UNIFIL conducted an investigation into the incident and determined that the rockets were likely fired by Hizbullah, falling short of their target.

The investigation report was shared with the Lebanese Armed Forces and UNIFIL strongly protested the incident.

63. On 6 November, an Israel Defense Forces bulldozer forcefully removed a Blue Line barrel from its position in the vicinity of Mays al-Jabal (Sector East).

64. On 7 November, UNIFIL peacekeepers reported that a Blue Line barrel in the vicinity of Hula (Sector East) had been removed. Israel Defense Forces construction machinery had been observed in the area earlier the same day.

65. On 10 November, UNIFIL peacekeepers observed a Blue Line barrel south-west of Rumaysh (Sector West) having been knocked over, with an Israel Defense Forces bulldozer working adjacent to a nearby Blue Line barrel. UNIFIL protested these incidents to the Israel Defense Forces. On 10 November, the Israel Defense Forces stated that “it is possible that as part of the troops’ activity, part of the Blue Line infrastructure was harmed”. The Israel Defense Forces stated that it had “no intention of altering the Blue Line”. The Israel Defense Forces further informed UNIFIL that three Blue Line barrels “may have been unfortunately displaced”.

66. On 7 November, UNIFIL peacekeepers observed an arm of an Israel Defense Forces excavator extending into a UNIFIL position south of Naqurah (Sector West) while conducting digging and clearing works inside the position, destroying parts of the position’s protective fence and one concrete garret. Later the same day, two Israel Defense Forces excavators and one bulldozer again intruded into the UNIFIL position and conducted clearing and digging works. UNIFIL has launched an internal investigation into the incident. UNIFIL protested the incident to the Israel Defense Forces, which denied any activity had taken place inside UNIFIL positions.

67. On 15 November, an undetonated 155 mm artillery shell hit a UNIFIL position in Shama (Sector West). The shell did not detonate, and a UNIFIL explosive ordnance disposal team secured the area, removed the ordnance and conducted a controlled detonation. There was no injury among peacekeepers, but there was minor damage to a gym. An internal UNIFIL investigation concluded that the shell was inert and did not contain explosives but had the colorations and markings attributable to a 155 mm projectile used by the Israel Defense Forces.

68. On 16 November, UNIFIL reported damage to a mural and two barriers at a UNIFIL position south-east of Marun al-Ra’s (Sector West), likely caused by an Israel Defense Forces bulldozer. UNIFIL protested the incident to the Israel Defense Forces.

69. On 19 November, a rocket impacting a UNIFIL position south-east of Ramiyah (Sector West) resulted in six peacekeepers sustaining injuries. Three of the six peacekeepers were evacuated to Tyre hospital for further treatment. There was extensive damage to the UNIFIL position. An internal UNIFIL investigation concluded that a rocket fired from north of the Blue Line had impacted the position. The investigation did not find evidence of a deliberate attack. The Lebanese Armed Forces were informed.

70. On 19 November, eight rockets impacted a workshop, the warehouse and a military vehicle inside a UNIFIL position north-west of Shama (Sector West). One peacekeeper sustained minor injuries. An internal UNIFIL investigation concluded that the rockets were fired by Hizbullah or an affiliated group, from the vicinity of Malkiyah (Sector West). At the time of the incident, the Israel Defense Forces were operating in the proximity of the impacted UNIFIL position. The Lebanese Armed Forces were informed.

71. On 22 November, two 122 mm rockets launched from an unidentified position impacted a UNIFIL position north-west of Shama, resulting in four peacekeepers injured and damage to a bunker, the base’s post exchange, the gym, the chapel and a

military vehicle. The Lebanese Armed Forces were informed. UNIFIL has launched an internal investigation into the incident.

72. On 23 November, initial assessment showed that an uncrewed aerial vehicle impacted the external barrier at a UNIFIL position near Shama (Sector West). In addition, parts from a 122 mm rocket were found inside the UNIFIL position. UNIFIL has launched an internal investigation into the incident.

73. On 24 November, a briefing room and the campsite warehouse at a UNIFIL position north-east of Bayyadah (Sector West) sustained damage due to direct fire in the area.

74. On 26 November, a UNIFIL peacekeeper sustained a minor injury to his leg after debris fell through the roof at his office in UNIFIL headquarters in Naqurah, following a nearby Israeli air strike.

75. On 7 December, an accommodation unit at a UNIFIL position southwest of Burj Qallawiyah (Sector West) sustained damage due to gunshots fired during a funeral procession in the area. There was no injury to UNIFIL personnel.

76. On 10 December, a bullet from nearby firing impacted an office building at UNIFIL headquarters in Naqurah (Sector West). There was no injury to UNIFIL personnel.

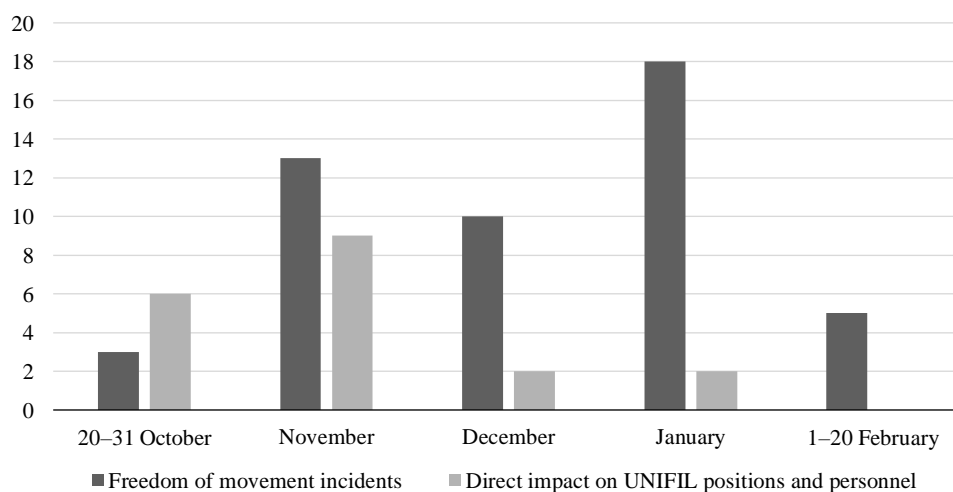
77. On 26 December, a civilian UNIFIL contractor was shot and injured by the Israel Defense Forces on his way to work at the nearby UNIFIL position near Qantarrah (Sector West). UNIFIL escorted an ambulance to pick the civilian up and take him to a civilian hospital close by.

78. On 4 January, UNIFIL peacekeepers observed an Israel Defense Forces bulldozer destroying a Blue Line barrel in Labbunah (Sector West).

79. On 15 January, a UNIFIL vehicle inside a UNIFIL position north-west of Shama (Sector West) was pierced by bullets. An additional 7.62 mm bullet projectile was found inside the position.

Figure

Incidents of restriction of United Nations Interim Force in Lebanon freedom of movement and impacts on the mission's positions and personnel, October 2024 to February 2025



Source: UNIFIL.

Annex II

Implementation of the arms embargo

1. Pursuant to paragraph 15 of Security Council resolution 1701 (2006), all States shall take the necessary measures to prevent, by their nationals or from their territories or using their flag vessels or aircraft, the sale or supply of arms and related materiel to any entity or individual in Lebanon other than those authorized by the Government of Lebanon or the United Nations Interim Force in Lebanon (UNIFIL). The United Nations continued to engage with Member States regarding allegations of weapons transfers and efforts to address such violations of resolution 1701 (2006).

2. In identical letters dated 13 January addressed to the President of the Security Council and to the Secretary-General (S/2025/29), the Permanent Representative of Israel to the United Nations stated that “Israel has sounded the alarm bells in consistent letters and briefings, alerting that Hezbollah is building a massive military infrastructure south of the Litani River and beyond, that advanced weapon systems are being smuggled from Iran into Lebanon in flagrant breach of resolution 1701 (2006), but unfortunately no action was taken.” The Permanent Representative of Israel further stated that “they [Hezbollah] are now attempting to regain strength and rearm with the assistance of Iran, and thus, remain a serious threat to Israel and to regional stability. To prevent further escalation, it is imperative that the government of Lebanon and the international community focus on curbing the smuggling of weapons, ammunition, and financial support through the Syria-Lebanon border and via air and sea routes. Since the Understandings were reached, there have been several attempts to transfer weapons and cash to Hezbollah.”

3. In response to the above-mentioned letters, in a letter dated 24 January addressed to the President of the Security Council and to the Secretary-General (S/2025/55), the Permanent Representative of the Islamic Republic of Iran to the United Nations stated: “The Islamic Republic of Iran categorically rejects this unfounded accusation [that ‘advanced weapon systems are being smuggled from Iran into Lebanon’], which is nothing more than a pretext to justify Israel’s persistent violations of Security Council resolution 1701 (2006) and its blatant disregard for the ceasefire arrangements with Lebanon. [...] it [Israel] fabricates such groundless allegations to legitimize its continued illegal occupation of Lebanese territory.”

4. In identical letters dated 20 February addressed to the President of the Security Council and to the Secretary-General (S/2025/107), the Permanent Representative of Israel to the United Nations stated: “Since the entry into force of the Ceasefire Understandings between the parties, Israel has reported to the mechanism hundreds of violations by Hezbollah in breach of resolution 1701 (2006) and contrary to the Ceasefire Understandings. These violations include, inter alia, continued Hezbollah military activity, including south of the Litani River, arms smuggling through the Syria-Lebanon border, money transfers through the Beirut International Airport, active weapons production facilities and launching of uncrewed aerial vehicles towards Israel.”

5. The United Nations remains committed to supporting overall compliance by the parties with resolution 1701 (2006) in all its provisions and to advancing its implementation. This applies to the implementation of the arms embargo under paragraph 15 of resolution 1701 (2006) and any decision that would be adopted by the Security Council in this regard. I look forward to continued dialogue with the Council and its members on furthering our joint goal of the full implementation of resolution 1701 (2006).

Annex III

Mobilization of international support for the Lebanese Armed Forces

1. In paragraph 10 of its resolution [2695 \(2023\)](#), the Security Council recalled paragraph 10 of its resolution [2591 \(2021\)](#), in which it urged further and increased international support for the Lebanese Armed Forces, as the only legitimate armed forces of Lebanon, and all State security institutions, in response to the capabilities development plan of the Lebanese Armed Forces, as well as in the framework of the International Support Group for Lebanon, through additional and expedited assistance in areas where the Lebanese Armed Forces are most critically in need of support, including daily logistical needs and maintenance, counter-terrorism, border protection and naval capacity.

2. In identical letters dated 9 January 2024 addressed to the President of the Security Council and to the Secretary-General ([A/78/712-S/2024/36](#)), the Chargé d'affaires a.i. of the Permanent Mission of Lebanon to the United Nations stated: "The Government of Lebanon also requests support from the United Nations to help the Lebanese State extend its authority over the entirety of Lebanese territory by strengthening its armed forces. In particular, support should be provided for deployment of those forces south of the Litani River, and they should be provided with equipment in cooperation with UNIFIL [the United Nations Interim Force in Lebanon], so that there will be no weapons without the consent of the Government of Lebanon and no authority other than that of the Government of Lebanon, in accordance with paragraph 3 of resolution [1701 \(2006\)](#)." Subsequently, on 29 February 2024, the caretaker Prime Minister of Lebanon, Najib Mikati, stated that, to implement resolution [1701 \(2006\)](#), the army would need allied countries to help with everything from "fuel to equipment to means of transportation to the barracks and even to weapons – everything the army needs".

3. In the statement by the President of the Security Council of 16 January 2025 ([S/PRST/2025/1](#)), the Council called for further international assistance to strengthen State institutions, including the Lebanese Armed Forces.

4. A key aim of the International Conference in Support of Lebanon's People and Sovereignty, convened by the President of France, Emmanuel Macron, on 24 October 2024, was the mobilization of support for the Lebanese Armed Forces. According to a communiqué released by France, the Conference "enabled the Lebanese security forces, guarantors of [Lebanon's] unity, stability and sovereignty, to be lent additional support".

5. The Announcement of a Cessation of Hostilities and Related Commitments on Enhanced Security Arrangements and Toward the Implementation of UNSCR 1701, which was circulated to the Security Council at the request of the United States of America and France (see [S/2024/870](#)), noted the intention of the United States and France to work with the Military Technical Committee for Lebanon and the wider international community to support enhanced Lebanese Armed Forces deployment to southern Lebanon and to strengthen the capabilities of the army.

6. During the reporting period, regional and global leaders have strongly advocated a surge in support to enhance the capabilities of the Lebanese Armed Forces. Similarly, Lebanese leaders have made several calls for increased international support to be channelled to the army. In his inaugural address on 9 January, the President of Lebanon, Joseph Aoun, underscored the need to invest in the Lebanese Armed Forces, including through investment from the Lebanese State itself, in order to secure the country's borders and contribute to stabilization in the south. During my

visit to Lebanon in January, I also encouraged the international community to strengthen its support for the Lebanese Armed Forces. The United Nations, including the Office of the United Nations Special Coordinator for Lebanon and the United Nations Interim Force in Lebanon (UNIFIL), continued to leverage advocacy and engagement opportunities to highlight the funding needs of the Lebanese Armed Forces.

7. The Military Technical Committee for Lebanon was convened in Rome, on 25 November, and in Madrid, from 27 to 28 February. These meetings were attended by military representatives of France, Germany, Italy, the Kingdom of the Netherlands, Spain, the United Kingdom and the United States, with both military and civilian officials from observer States and entities also present, including the Office of the United Nations Special Coordinator for Lebanon and UNIFIL. Representatives of the Lebanese Armed Forces participated in both meetings, providing updates on progress made in capability enhancement, the extension of State authority and support for reconstruction and service resumption in southern Lebanon, while highlighting remaining capability and financial needs.

8. Meanwhile, the Beirut Executive Committee Working Group, an in-country technical forum chaired by the United Kingdom within the overarching framework of the Military Technical Committee, which aims to enhance the coordination of bilateral efforts to support the Lebanese Armed Forces, scaled up its efforts to ensure a responsive posture following the coming into effect of the cessation of hostilities on 27 November 2024. Several sub-working groups under the auspices of the Working Group became operational during the reporting period, through which representatives of Military Technical Committee member countries and observers collaborated with representatives of the Lebanese Armed Forces in several priority areas, including strategic communications, planning and recruitment. The Office of the United Nations Special Coordinator for Lebanon and UNIFIL supported such efforts, including to enhance joint engagement with the Lebanese Armed Forces and donors to enable their timely deployment in southern Lebanon and to coordinate and align efforts with national priorities.

9. UNIFIL participates in four subcommittees of the Joint Supervision and Coordination Committee, constituted by the Lebanese Armed Forces in December 2024, to support the efforts to coordinate international assistance and plans with the partner nations to recruit, train, equip and deploy additional troops to southern Lebanon in support of the cessation of hostilities and resolution [1701 \(2006\)](#).

10. The European Union continued its support of the Lebanese Armed Forces through a grant of €15 million, approved by the European Council on 13 November, and the announcement on 21 January of a third assistance measure from the European Peace Facility amounting to €60 million to support the Lebanese Armed Forces to “redeploy, secure and maintain stability” in southern Lebanon, among other objectives.

11. On 16 January, the Minister for Foreign Affairs of Spain, José Manuel Albares Bueno, announced that his country would provide €10 million to support the Lebanese Armed Forces. Two days later, the United States announced that it would provide “more than \$117 million in new, expanded security assistance” to the Lebanese Armed Forces and the Internal Security Forces, while noting that such assistance would directly support both security institutions “as they work to assert Lebanese sovereignty across the country and fully implement UN Security Council Resolution 1701”. Denmark, France, Germany, Italy, the Kingdom of the Netherlands, the United Kingdom and the United States continued to provide in-kind support to the Lebanese Armed Forces, most of which was directed towards equipment, infrastructure and training needs.

12. Efforts to enhance the integration and complementarity of funding mobilized through the United Nations in support of the Lebanese Armed Forces also accelerated during the reporting period. Funding from Denmark (\$1 million), France (\$3 million), Germany (\$5 million) and Norway (\$2.7 million) was provided to support the well-being and livelihood of Lebanese service members and their families. Ongoing projects supported by the European Union entailed the provision of sustainable energy equipment and other energy efficient measures (amounting to \$4 million) and support for the maritime technical and operational capacities of the Lebanese Armed Forces (\$6.2 million), while Japan supported the delivery of medical equipment and renewable energy solutions (\$1 million).

13. The United Nations Special Coordinator for Lebanon, together with UNIFIL and international partners, continues to engage with potential donors to secure future support for the Lebanese Armed Forces.
